



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025

# PERSPECTIVES

# Sommaire

<b>ÉDITORIAL : 30 ANS D'INNOVATIONS ET TOUJOURS PRÉCURSEUR</b> .....	4
<b>LE FFEM, CATALYSEUR DE SOLUTIONS POUR DEMAIN</b> .....	5
<b>ÉVALUER-CAPITALISER :</b>	
UN LEVIER POUR L'IMPACT ET LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE.....	6
<b>30 ANS DE SOLUTIONS DURABLES</b> .....	8
<b>LE FFEM EN CHIFFRES</b> .....	10
SOUTENIR LES ENGAGEMENTS <b>ENVIRONNEMENTAUX INTERNATIONAUX</b> .....	13
 <b>BIODIVERSITÉ : CONTRIBUER À L'OBJECTIF 30X30</b> AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES.....	14
 <b>OCÉAN : ŒUVRER POUR UNE GOUVERNANCE DURABLE</b> .....	18
 <b>PLASTIQUES ET POLLUANTS : RÉDUIRE À LA SOURCE</b> .....	22
 <b>FORÊT : PRÉSERVER, GÉRER ET PRODUIRE AUTREMENT</b> .....	26
 <b>CLIMAT : RELEVER LE DÉFI DE LA FINANCE CARBONE</b> .....	30
 <b>SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE : FOURNIR DES SERVICES</b> ÉCOSYSTÉMIQUES AUX POPULATIONS.....	34
<b>LE PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES :</b>	
MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE ENVIRONNEMENTALE DU SUD.....	38
L'ORGANISATION DU FFEM.....	40
BILAN D'ACTIVITÉ.....	42



Retrouvez ici la  
version digitale  
de ce rapport  
d'activité !

**Directrice de la publication :** Stéphanie Bouziges-Eschmann

**Coordination et rédaction :** Séverine Barde Carlier

**Conception graphique, rédaction et conseil éditorial :** bearideas

**Dépôt légal :** Octobre 2025 — ISSN : 2679-3326

Imprimé en France sur du papier recyclé par HandiPRINT. HandiPRINT est une entreprise adaptée créée en 2010. Sur 200 salariés, 150 sont en situation de handicap.

**Crédits photographiques :** BACoMaB (couverture), Séverine Barde Carlier (p. 6, 17, 24, 37), Maria José Gonzales (p. 15), André Abreu (p. 19), FFEM (p. 21, 23), Commerce Équitable France (p. 27, 29), Aurélie Ghueldre (p. 31), Djamilia Ioualalen-Colleu (p. 31), Alexandre Salle de Chou/AFD (p. 32), Marine Collignon (p. 35).



## ÉDITORIAL

# 30 ans d'innovations et toujours précurseur

Changement climatique, perte de biodiversité, pollutions, dégradation des terres et des océans... En 30 ans, les fondamentaux de la crise environnementale et leurs impacts se sont accentués. Face à ces défis, le FFEM adopte une approche de plus en plus intégrée en soutenant des projets à la croisée du développement et de la préservation de l'environnement et répondant simultanément à plusieurs objectifs de développement durable (ODD). La convergence des enjeux y tient une place importante.



**Sébastien Treyer,**  
Président du Comité  
scientifique et technique

**Shanti Bobin,**  
Présidente du Comité de Pilotage

**Stéphanie  
Bouziges-Eschmann,**  
Secrétaire générale du FFEM

© Laurence Alligbonnon

Parce que les populations les plus pauvres sont les premières victimes des crises environnementales, le FFEM œuvre pour un partage équitable des bénéfices de ces projets. C'est pourquoi, il mobilise un large réseau de partenaires sur le terrain, publics et privés, issus de la société civile, du monde de la recherche et des territoires.

## Une source d'inspiration

La mission du FFEM : identifier des innovations pertinentes pour répondre à ces enjeux, soutenir leur expérimentation sur le terrain et favoriser leur essaimage. Le suivi, l'évaluation et la capitalisation à partir des projets permettent de produire des connaissances utiles aux décideurs et de favoriser le changement d'échelle. Cette démarche s'appuie sur des données scientifiques et vise aussi à renforcer les capacités locales de recherche.

## Renforcer la voix de la France

En fournissant des arguments solides en faveur de technologies, de pratiques ou de modes de gouvernance innovants, notre démarche nourrit et renforce les positions de la France dans les négociations environnementales internationales. Qu'il s'agisse de finance carbone, du rôle de l'océan dans la régulation du climat ou d'alternatives au plastique, les recommandations issues du terrain sont partagées au niveau international, comme ce fut le cas lors de la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice en juin 2025.

En plaçant la durabilité, la science et l'équité au cœur de ses priorités, le FFEM agit en tant que catalyseur d'innovations pour la planète et le vivant et contribue à faire évoluer la coopération internationale en plaçant la durabilité, la science et l'équité au cœur de ses priorités. Le FFEM est fier d'avoir célébré ses 30 ans en 2025, ce qui a permis de mettre en lumière son action singulière et d'amorcer la réflexion sur les orientations stratégiques pour la période 2027-2030.

# Le FFEM, catalyseur de solutions pour demain

---

Depuis 30 ans, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) finance dans les pays du Sud des projets conciliant préservation de la planète et développement local.

Son approche, centrée sur l'innovation, est unique.

En 1992, le Sommet de la Terre de Rio établissait le principe de développement durable, intégrant les enjeux écologiques aux préoccupations socio-économiques. Trois grandes conventions voyaient le jour : sur la biodiversité, le climat et la désertification. Pour concrétiser ces ambitions, la France crée en 1994 le Fonds français pour l'environnement mondial. Sa mission : expérimenter des solutions innovantes – techniques, sociales, organisationnelles ou financières – conciliant protection de l'environnement mondial et développement local.

## L'innovation au service des transitions

Aujourd'hui le FFEM joue toujours ce rôle de laboratoire d'idées, à travers cinq priorités : la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, les territoires agricoles et forestiers, la transition bas carbone des villes, l'économie circulaire et la lutte contre les pollutions. Qu'il s'agisse de gouvernance d'aires protégées, de solutions fondées sur la nature ou de recyclage, les projets reposent sur la science et sur un fort ancrage local. Le FFEM s'appuie sur un réseau de partenaires publics, privés et issus de la société civile. Les populations locales, apportent leur connaissance du terrain et participent pleinement aux dynamiques de changement.

## L'importance du passage à l'échelle

L'objectif du FFEM : que les innovations les plus prometteuses essaient. Ce, en préparant dès l'amont le changement d'échelle et en accompagnant les porteurs de projets dans l'identification des objectifs, des cibles et des leviers d'action. Par exemple, en soutenant les acteurs, producteurs et fournisseurs du commerce équitable, le FFEM a favorisé l'adoption de critères environnementaux plus exigeants, tout en promouvant des pratiques agricoles durables, la conservation de corridors écologiques et l'égalité femmes-hommes. L'innovation au FFEM est aussi un levier de changements sociétaux.



# Évaluer-capitaliser : un levier pour l'impact et le changement d'échelle

Le FFEM consacre une part de son budget à l'évaluation des projets qu'il soutient, mais aussi à la capitalisation sur les solutions. **Explications avec Maëlis Borghese, Responsable des évaluations et capitalisations, suivi du portefeuille en exécution.**



## Quels sont les principaux défis rencontrés lors des évaluations ?

**Maëlis Borghese :** Le FFEM soutient l'expérimentation de solutions innovantes dans l'optique de vérifier leur efficacité, mais aussi d'inspirer d'autres acteurs. Cela demande de tirer le maximum d'enseignements des projets : bonnes pratiques, facteurs de réussite, freins et difficultés...

Or, ceux qui les portent n'ont pas toujours le temps, les moyens ou le recul pour réaliser cette analyse. Pour que l'évaluation soit utile, nous mandatons des cabinets d'experts indépendants : nous leur demandons d'aller sur le terrain et de rencontrer les acteurs et les bénéficiaires du projet pour produire leurs rapports. Parfois, quand les résultats ne sont pas probants, les porteurs de projets peuvent aussi être réticents à partager leur expérience. Pourtant, nous insistons sur le « droit à l'essai ». Nous finançons des expérimentations, nous assumons

## Pour une gestion plus durable des forêts de production en Afrique centrale



En 2023, le FFEM a publié une capitalisation sur les projets qu'il soutenait depuis plus de 10 ans en matière de gestion forestière en Afrique centrale. Il en a tiré 6 grandes recommandations visant à améliorer la durabilité des plans d'aménagement de ces écosystèmes, qu'il a partagées lors du *One Forest Summit* de 2023, afin d'en nourrir les débats.

**« Les essais non probants ne sont pas des échecs. Ils fournissent des enseignements utiles pour avancer. »**

**MAËLIS BORGHESE,** Responsable des évaluations et capitalisations, suivi du portefeuille en exécution

le risque que certaines ne marchent pas, ou pas tout de suite. D'ailleurs, on ne parle pas d'échecs : ces projets sont riches d'enseignements, ils sont précieux pour les capitalisations que nous faisons de tous les projets portant sur une problématique commune (voir encadrés).

### Ces travaux servent-ils aussi à ajuster les orientations du FFEM ?

**M.B. :** Oui. Par exemple, dans la stratégie 2023-2026, si nous soutenons davantage de projets visant à produire des données scientifiques sur la biodiversité en haute mer, c'est que des initiatives précédentes ont montré que cela pouvait faire avancer les prises de décisions politiques. En démontrant le rôle essentiel des écosystèmes planctoniques, le projet mené par la Fondation Tara Océan entre 2017 et 2021 a contribué à ce que la communauté internationale reconnaisse la nécessité de les préserver et l'inscrive dans le Traité sur la conservation de la biodiversité en haute mer (dit « BBNJ »<sup>1</sup>), signé en 2023 et en cours de ratification.

### Quelle est la part des projets qui passent à l'échelle ?

**M.B. :** C'est difficile de le mesurer de façon systématique. Il peut parfois s'écouler plus de 10 ans entre la fin d'une expérimentation locale et le moment où elle est reprise plus largement dans le pays, ou même ailleurs ! Or, le FFEM a rarement les moyens de suivre l'évolution des projets après son intervention. Le plus souvent, nous avons des nouvelles de façon informelle. Le cas du parc national d'Ifrane, au Maroc, en est un bon exemple. Dans les années 2000, nous avons accompagné sa création. L'institution marocaine en charge des aires protégées y a testé plusieurs approches de gestion partagée avec les communautés locales. Nous n'avions plus de nouvelles jusqu'à ce que, 20 ans plus tard, le responsable du projet de l'époque, devenu chef du département des parcs nationaux et des aires protégées du Maroc recontacte l'AFD et le FFEM pour financer le déploiement de certaines de ces solutions à l'échelle de toutes les forêts du pays.

À défaut de pouvoir suivre le devenir de toutes nos actions, nous encourageons les porteurs de projets à mettre en place dès le départ les conditions d'un passage à l'échelle : implication des autorités locales et des acteurs financiers, mesure des impacts, communication et visibilité des résultats sont des éléments clés.

1 - Pour *Biodiversity Beyond National Jurisdiction*.

## Cap'Sur la finance carbone !



Depuis 15 ans, le FFEM finance des projets de préservation de forêts et de restauration de mangroves s'appuyant sur la génération de crédits carbone. Certains ont donné des résultats très positifs, d'autres des retours plus mitigés. C'est pour comprendre les conditions de réussite de tels mécanismes de finance carbone que le FFEM a décidé, en 2024, de faire une revue critique de tous ces projets. Il en ressort 8 recommandations concrètes pour les porteurs de projets, bailleurs et décideurs qui souhaitent se lancer dans des projets mobilisant de la finance carbone aujourd'hui. Cela contribue par ailleurs à nourrir la position de la France sur le sujet dans les négociations environnementales internationales.

# 26

évaluations ont été réalisées en **2023 et 2024**, soit une douzaine par an.

# 70 %

des projets évalués sur cette période **réunissaient les conditions d'un passage à l'échelle et pour 95 %, l'innovation expérimentée était jugée pertinente.**

# 75 %

de projets achevés **évalués depuis 20 ans.**

## L'intégration de la nature en ville en Amérique latine



En 2023, le FFEM a capitalisé sur deux projets : la Ceinture Verte de Guatemala City, et la Réserve urbaine de l'ouest de Sante Fe, en Argentine. Il en a tiré 6 recommandations pour planifier des villes qui, grâce à plus de nature, améliorent le bien-être des habitants, protègent la biodiversité et gagnent en résilience face au changement climatique.

# 30 ans de solutions durables

PRÈS DE  
**414**  
PROJETS SOUTENUS  
DEPUIS 1994

**528 M€**  
ENGAGÉS SUR 6 MDE  
DE BUDGET TOTAL  
DES PROJETS

**130**  
PAYS  
D'INTERVENTION

**300**  
PORTEURS  
DE PROJETS

**1992**

**Sommet de la Terre à Rio.**  
Signature des trois conventions sur le climat, la biodiversité et la désertification. Création du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>1</sup>.



**1994**

Création du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**.



**2000**

De premiers **projets d'agriculture durable** sont soutenus dans les pays sahariens et sahéliens afin de lutter contre la désertification.



**1997-1999**

Le FFEM s'engage dans la **promotion de l'efficacité énergétique** des bâtiments et des énergies renouvelables.





Retour sur nos moments clés ici.

## 2015

### Adoption des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Le FFEM poursuit son approche intégrée de la préservation de l'environnement et du développement.

Accord de Paris sur le climat

## 2019

Le FFEM fait de l'économie circulaire et de la lutte contre les pollutions un axe prioritaire de sa stratégie.

## 2020

1<sup>er</sup> projet de production de cacao « zéro déforestation » soutenu par le FFEM.

## 2013-2018

Appels à projets de la **Facilité d'innovation du secteur privé sur le climat** (FISP-Climat).

## 2021-2024

**Série de capitalisations** sur les aires marines protégées, la nature en ville, la gestion durable des forêts et la finance carbone.

## 2009

Le FFEM ajoute la protection de la haute mer à sa stratégie au lancement des négociations du Traité haute mer.

## 2022

Accord Kunming-Montréal sur le cadre mondial pour la biodiversité

## 2005

Lancement du **1<sup>er</sup> Programme de petites initiatives (PPI)** qui s'appuie sur la société civile pour la préservation de la biodiversité. Lancement des premiers projets **Mécanisme de développement propre** et du projet **REDD+**.

Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto

## 2007

Montée en puissance des **projets de lutte contre le changement climatique**, notamment les premiers projets d'adaptation au changement climatique.

## 2023

Alors que les négociations vers un traité contre les plastiques démarrent, le FFEM finance des projets de réduction à la source et d'alternatives aux plastiques.

Adoption du **Traité haute mer (BBNJ)**<sup>2</sup>

## 2024

Appel à projets **One Health** lancé par le FFEM.

## 2025

Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC).

Entrée en vigueur du **Règlement européen contre la déforestation importée (RDUE)**.

# Le FFEM en chiffres

À mi-parcours de sa stratégie 2023-2026, le FFEM affiche un premier bilan positif, avec une première moitié de cycle déjà riche en réussites.

ENTRE 2023  
ET 2024

37,7 M€

engagés

21

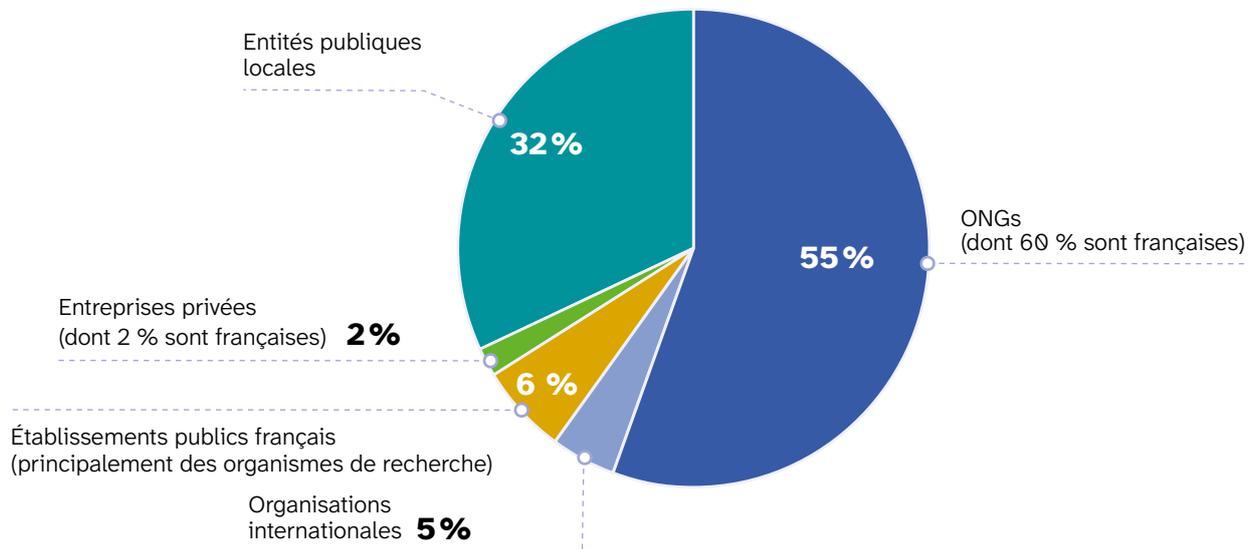
projets financés

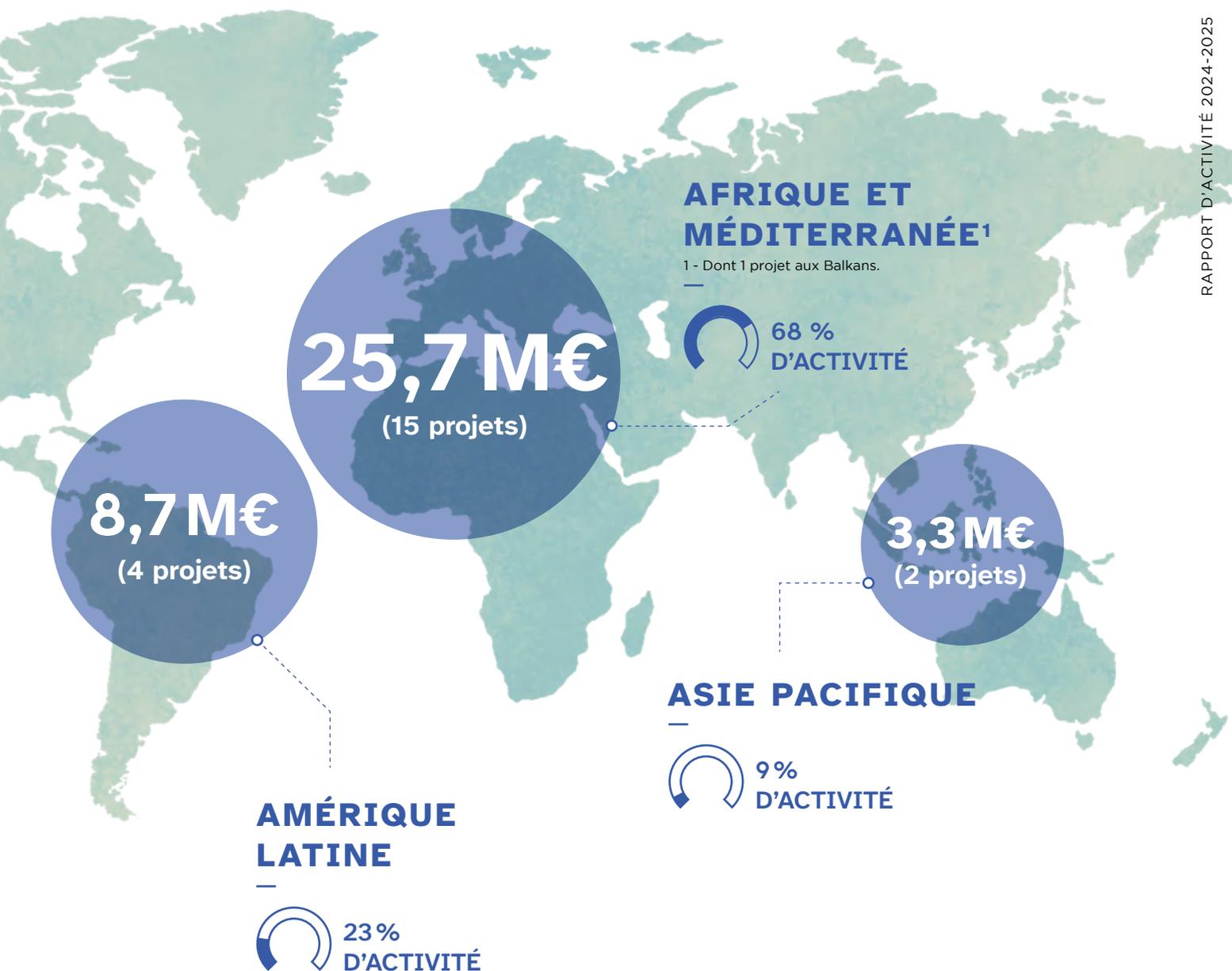
124

projets en cours  
d'exécution  
au 31 décembre 2024

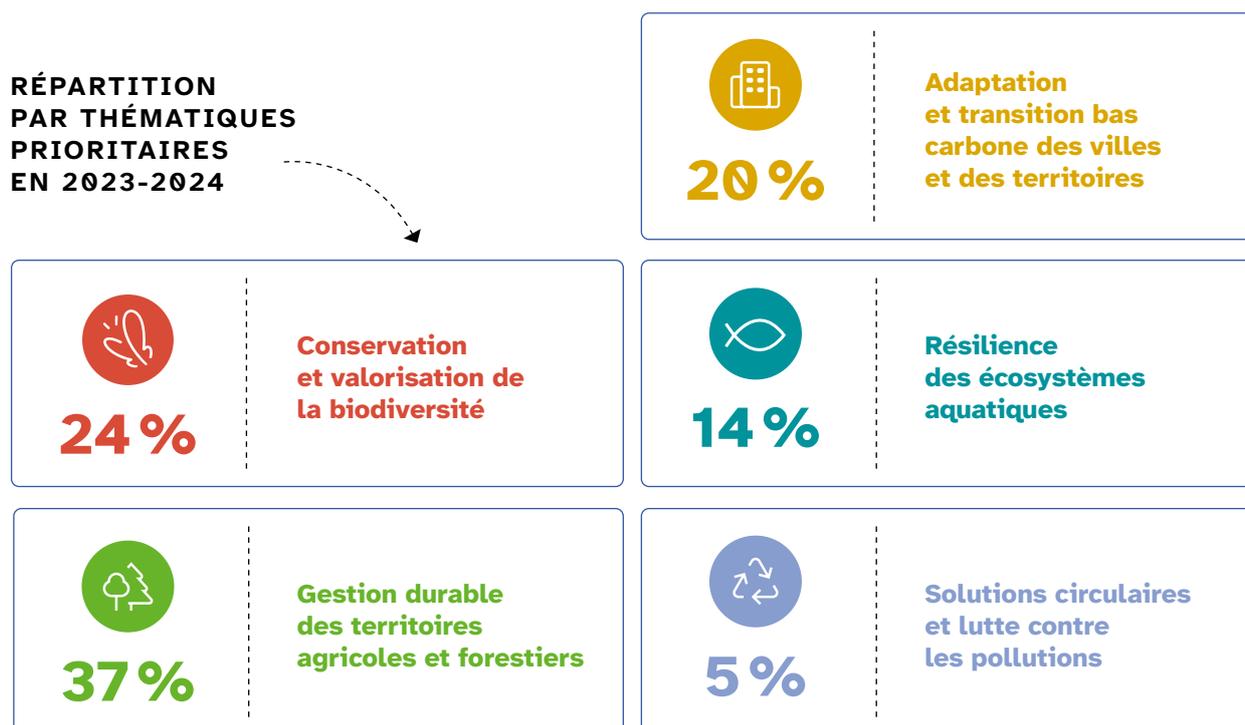


## RÉPARTITION PAR TYPE DE PORTEUR DE PROJET EN 2023-2024





**RÉPARTITION  
PAR THÉMATIQUES  
PRIORITAIRES  
EN 2023-2024**





# Soutenir Les engagements environnementaux internationaux

---

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) impulse et soutient des solutions innovantes pour accompagner la France et les pays en développement dans la mise en œuvre des conventions environnementales internationales. La période 2024-2025 constitue un *momentum* pour la diplomatie environnementale mondiale auquel le FFEM a apporté sa contribution.

- Le **Traité sur la haute mer** (BBNJ<sup>1</sup>) a enfin été adopté. Le FFEM, engagé depuis plus de 12 ans sur la haute mer, a joué un rôle clé en accompagnant des solutions opérationnelles concrètes pour préparer sa mise en œuvre.
- Les négociations internationales se poursuivent autour d'un **traité global contre la pollution plastique**. Précurseur dans ce domaine, le FFEM soutient des projets pilotes visant la réduction à la source des plastiques par la sensibilisation, l'évolution réglementaire et la recherche d'alternatives.
- Deux ans après l'**accord de Kunming-Montréal sur le cadre mondial pour la biodiversité**, la COP16 de Cali a mis en avant la participation des communautés locales et rappelé l'objectif ambitieux de protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030. Le FFEM y apporte son expertise solide, notamment en matière de gouvernance partagée des aires protégées, fruit de trois décennies d'expérience de terrain.
- Concernant le **climat**, alors que la COP29 de Bakou a clarifié l'article 6 sur les marchés carbone, le FFEM a valorisé quinze années de projets liés à la

**finance carbone**, afin de proposer des modèles plus intègres, transparents et équitables, apportant des cobénéfices sociaux et environnementaux.

- Dans les territoires forestiers, anticipant l'entrée en vigueur du **Règlement européen de lutte contre la déforestation importée** (RDUE), le FFEM soutient depuis 5 ans des filières agricoles durables de cacao « zéro déforestation », conciliant transition des entreprises, revenu décent pour les producteurs et traçabilité pour les consommateurs.
- Enfin, pionnier des **solutions fondées sur la nature**, le FFEM soutient de longue date ces approches dans divers écosystèmes – zones côtières, agricoles, forestières ou urbaines – et diffuse largement ces bonnes pratiques, notamment en agroécologie, agroforesterie, restauration de mangroves et nature en ville, répondant ainsi aux recommandations Nexus du dernier rapport de l'IPBES.

Toutes ces avancées et projets, répondant à l'actualité internationale, et réalisés avec un vaste réseau de partenaires internationaux et locaux, sont présentés dans les pages suivantes.

1 - *Biodiversity Beyond National Jurisdiction* -  
La biodiversité au-delà des juridictions nationales.



CHAPITRE

01

# Biodiversité :

## contribuer à l'objectif 30x30 avec les communautés locales



© Northern Rangelands Trust

---

## 263

projets financés pour un montant de **332,1 M€** en faveur de la biodiversité (de 1994 à 2024, en comptant les projets avec cobénéfices)

---

### EN BREF

Le FFEM contribue activement à la mise en œuvre des engagements de la France en matière de biodiversité, notamment l'objectif de protection de 30 % des terres et de 30 % des océans adopté à la COP15. Par son expertise et son appui au développement de modèles innovants de gestion des aires protégées, intégrant les populations et acteurs locaux, il renforce l'efficacité des politiques de conservation des écosystèmes terrestres et marins. Depuis 30 ans, il finance des initiatives pilotes dans les pays en développement, favorisant la gouvernance partagée et inclusive de ces espaces.



© Corinne Bourbeillon

## EN ACTIONS

### #1 Dans la baie de Pangatalan, créer des aires marines protégées par et pour les communautés



**Projet :** Sea Academy  
**Localisation :** Philippines  
**Durée :** 2024-2028  
**Financement par le FFEM :** 1,2 M€  
**Bénéficiaire :** Sulubaaï Environmental Foundation

Au nord de l'île de Palawan, dans la baie de Shark Fin, les récifs coralliens ont été gravement dégradés par la pêche illégale, la destruction des mangroves et les effets du changement climatique. En réponse, la Sulubaaï Environmental Foundation (SEF), avec le soutien du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**, a lancé une 1<sup>re</sup> phase pilote dès 2017. Ce programme, centré sur l'île de Pangatalan, a permis de développer des solutions concrètes : création d'aires marines protégées (AMP) communautaires, restauration des récifs (prothèses Sulu-Reef, *fish lab*), formations d'écogardes, et implication des villages dans la gestion des ressources marines. Les résultats ont été concluants, avec une biodiversité en nette amélioration et une adhésion forte des communautés locales.

Fort de ces acquis, le projet entre aujourd'hui dans une 2<sup>de</sup> phase, plus ambitieuse et structurante, avec un objectif clair : étendre ce modèle intégré à l'échelle du nord de Palawan, voire au-delà, tout en le consolidant scientifiquement et institutionnellement.

Cette nouvelle étape, toujours soutenue par le FFEM, repose sur 3 axes majeurs. L'objectif est d'abord de **protéger et restaurer les écosystèmes à plus grande échelle** en créant un réseau interconnecté d'aires marines protégées (AMP) communautaires, gérées localement, avec des niveaux de protection renforcés et des actions de restauration écologique adaptées aux spécificités de chaque territoire. Il s'agit également de **renforcer la résilience des communautés côtières** en développant une aquaculture durable, en soutenant l'émergence de nouvelles activités génératrices de revenus, et en mettant en place des mécanismes de gouvernance participative ancrés localement. Enfin, le projet vise à **capitaliser, transmettre et essayer** les bonnes pratiques grâce à un **suivi scientifique renforcé**, à des outils de sensibilisation – notamment à destination des jeunes – et au transfert de compétences, afin de **rendre ce modèle répliquable** dans d'autres régions des Philippines.

1 Md

de personnes dans le monde bénéficiant, au moins indirectement, des services fournis par les récifs coralliens.

Le triangle entre les Philippines, la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée abrite

75 %

des espèces de coraux de la planète.

## ENTRETIEN

**Maria José Gonzales,**  
présidente, MAR Fund

« Protéger la biodiversité, c'est aussi une question de sécurité alimentaire et d'économie locale. »



Le récif méso-américain (MAR) s'étend le long des côtes atlantiques du Mexique, du Belize, du Guatemala et du Honduras. Le MAR Fund est un fonds partagé par ces pays, chargé de financer et de coordonner les actions de conservation au sein de cet écosystème remarquable.

**La France est très mobilisée à l'international pour que l'objectif 30x30 soit atteint. Un partenariat comme celui du FFEM avec le MAR Fund est-il un levier efficace pour y arriver ?**

Oui, c'est un moyen efficace de traduire l'ambition globale en actions locales. Les acteurs régionaux ont une connaissance approfondie des réalités du terrain, du contexte culturel et des besoins des communautés. En collaborant avec eux, les agences internationales savent que **les efforts de conservation qu'ils financent seront stratégiquement alignés sur les objectifs mondiaux, tout en étant pertinents et efficaces localement**. Prenons l'exemple du Cayman Crown Reef, une zone du Réseau d'Aires Marines (RAM) particulièrement riche en biodiversité. Grâce au partenariat FFEM-MAR Fund, nous avons réussi à le faire reconnaître et protéger par les 2 pays qui le bordent : le Guatemala qui y a établi une zone de fermeture de 10 ans, et le Belize qui a étendu jusqu'à lui sa réserve marine de Sapodilla Cayes. Mais, pour une protection de long terme, nous avons aussi accompagné les pêcheurs dans la diversification de leurs activités, afin qu'ils gagnent en résilience.

**En quoi les aires marines protégées sont-elles essentielles pour cette région ?**

Elles contribuent à maintenir la connectivité écologique dont dépendent de nombreuses espèces pour survivre et prospérer. **Les protéger n'est pas qu'une question de conservation. C'est aussi une question de sécurité alimentaire et d'économie locale** (pêche, tourisme, etc.). ●●●



### Quel rôle les entreprises privées peuvent-elles jouer ?

Elles permettent de disposer de capitaux complémentaires et **d'un engagement sur le long terme**, pour des actions plus ambitieuses. Par exemple, le projet BRIDGE nous a permis de modéliser une assurance paramétrique pour couvrir les jours de pêche perdus par les petits pêcheurs du Honduras. Cette assurance sera utilisée pour réduire le risque des prêts concessionnels accordés à ces pêcheurs, qui n'ont pas accès à un fonds

de roulement. Ils acquerront des connaissances financières et pourront, dans l'idéal, obtenir des fonds de roulement auprès d'autres institutions financières.



Pour en savoir plus.



© Prespa Ohrid Nature Trust

## #2 Restaurer les corridors écologiques transfrontaliers dans les Balkans



**Projet : PONT Connect**

Localisation : Albanie, Grèce et Macédoine du Nord

Durée : 2025-2029

Financement par le FFEM : 2 M€

Bénéficiaire : Prespa Ohrid Nature Trust (PONT)

Au cœur des Balkans, les lacs de Prespa et d'Ohrid, ainsi que les montagnes qui les entourent, abritent une biodiversité remarquable partagée entre l'Albanie, la Grèce et la Macédoine du Nord. Malgré la création d'aires protégées, ces espaces sont de plus en plus isolés

en raison de la fragmentation des écosystèmes – due à l'urbanisation, aux infrastructures et à la baisse du niveau des lacs. Cette perte de connectivité fragilise la biodiversité terrestre et aquatique et, plus largement, elle remet en question la viabilité des aires protégées elles-mêmes. Pour restaurer les liens entre ces espaces naturels, le FFEM soutient, aux côtés de la Fondation Hans Wilsdorf, le projet de la fondation Prespa Ohrid Nature Trust (PONT).

**Baptisé PONT Connect, il vise à identifier et cartographier scientifiquement les corridors écologiques prioritaires, afin de restaurer la connectivité écologique dans la région.** Le projet prévoit également une stratégie de conservation élaborée avec des ONG locales, incluant des actions au-delà des aires protégées (AMCEZ). Il s'agit également de soutenir ces ONG dans la mise en œuvre de cette stratégie, d'organiser une gouvernance collaborative durable entre elles et les services nationaux en charge des aires protégées au sein des 3 pays, puis d'assurer un financement durable du programme sur 10 ans, par des actions de communication et la mobilisation de fonds.

# 12 ONG

locales sont soutenues pour mettre en place une cogestion des corridors écologiques identifiés.

## #3 Préserver les zones humides et les oiseaux d'eau du Sahel

Projet : **RESSOURCE+**

Localisation : **Mauritanie, Sénégal et Tchad**

Durée : **2024-2028**

Financement par le FFEM : **1,7 M€**

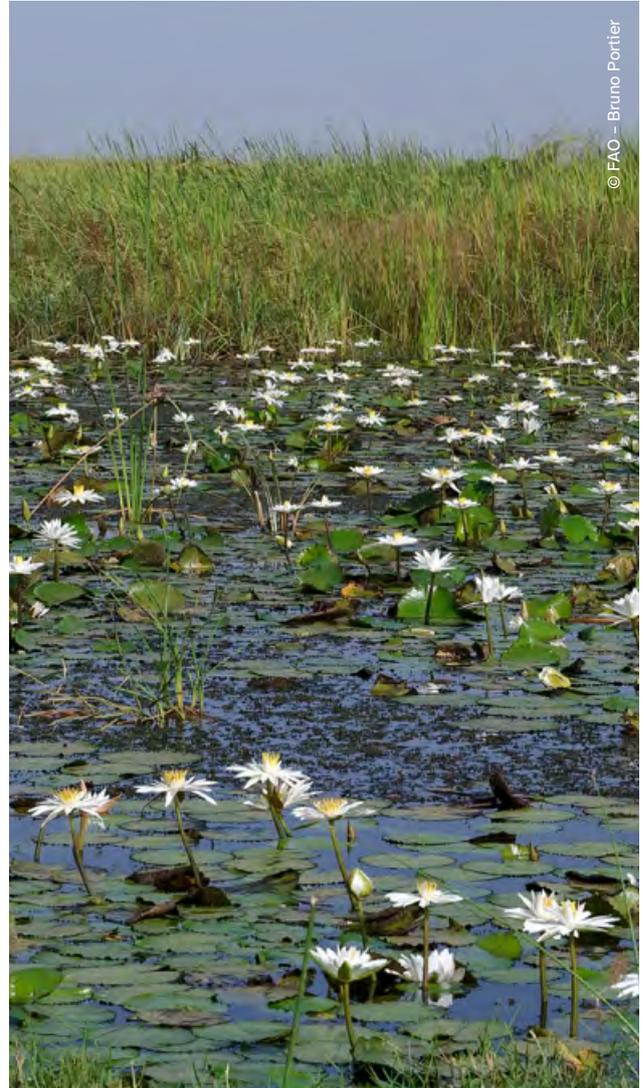
Bénéficiaire : **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**



Dans les zones humides du Sahel, les populations d'oiseaux d'eau sont en déclin. Menacées par le changement climatique, la désertification, l'urbanisation, la prolifération de plantes invasives et la pression de la chasse, leur disparition représenterait un risque majeur. Elle compromettrait à la fois la **sécurité alimentaire des communautés locales, qui en dépendent pour se nourrir, et l'équilibre de nombreux écosystèmes en Afrique, mais aussi en Europe et en Asie**, ces espèces étant majoritairement migratrices.

La première phase du projet RESSOURCE, menée de 2017 à 2021, a permis d'améliorer les connaissances sur la dynamique de ces populations à l'échelle sahélienne, de mesurer l'importance socio-économique de la chasse dans les territoires concernés, et d'identifier des options pour les habitants. Elle a également conduit à la **reconnaissance et au classement de zones humides majeures en aires protégées**.

Trois pays – la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad – se sont engagés dans la phase 2 du projet, RESSOURCE+. Avec l'aide d'un consortium piloté par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Cirad, l'Office français de la biodiversité (OFB), les ONG La Tour du Valat et Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO), et le soutien financier du FFEM et de l'Union européenne. **Ces pays vont notamment renforcer le suivi et le dénombrement des oiseaux d'eau et mettre en place des plans de gestion durable des zones humides et de leurs oiseaux, avec et pour les communautés locales.** Ils vont aussi **créer un cadre légal** afin de limiter les prélèvements des chasseurs à certains seuils.



© FAO - Bruno Portier

Le nombre d'oiseaux d'eau a décliné d'environ

**40 %**

dans les grandes zones humides du Sahel entre 1960 et 2000.



**RESSOURCE+ incarne bien la vision du FFEM : soutenir des approches intégrées (écologique, économique et institutionnelle) qui associent protection de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles, par et pour les communautés locales. En ciblant les zones humides sahéliennes, ce projet contribue à la conservation d'habitats essentiels à l'avifaune migratrice et s'inscrit dans les engagements internationaux pris par la France en matière de biodiversité, en particulier dans les Conventions de RAMSAR sur les zones humides et de l'AEWA sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.**

► **NICOLAS ROSSIN**  
Responsable Projet  
« Biodiversité » (FFEM)



© FAO - Bruno Portier

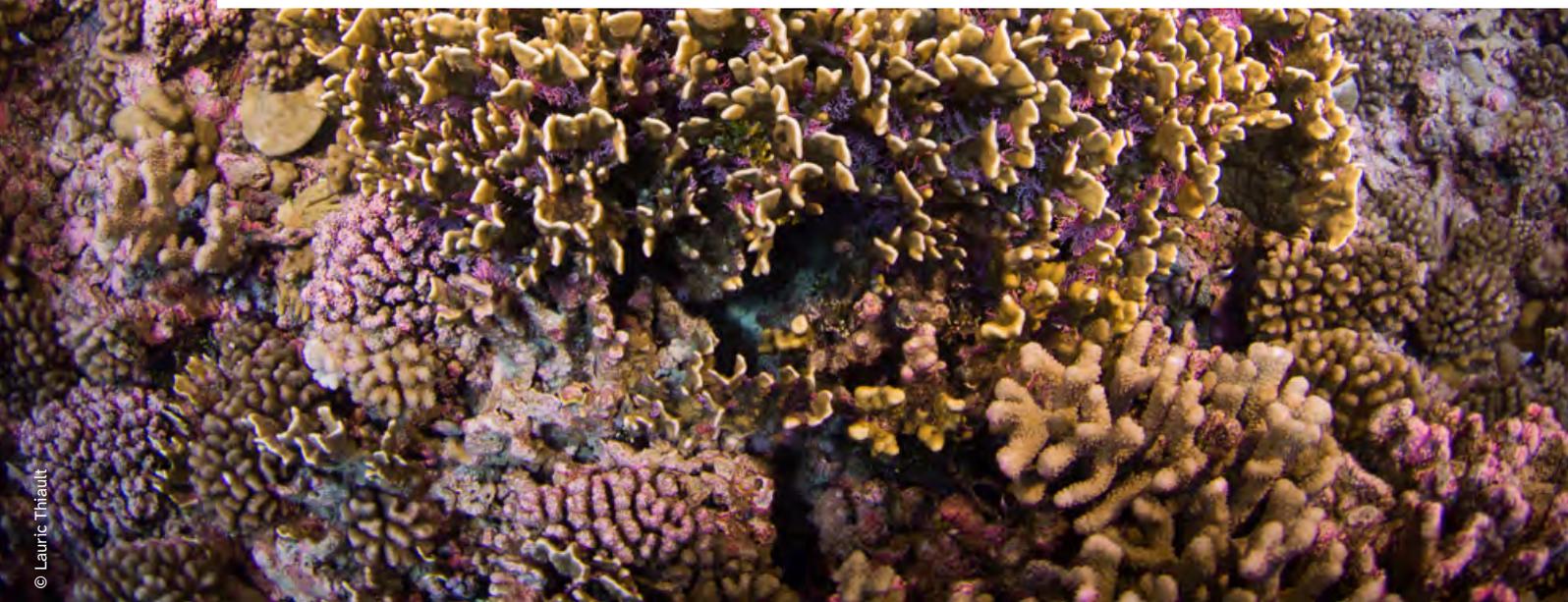




CHAPITRE  
02

# Océan :

## œuvrer pour une gouvernance durable



© Lauric Thiault

---

## 57

projets financés pour un montant de **66,6 M€** sur les eaux internationales (de 1994 à 2024, en comptant les projets avec cobénéfices)

## 105

projets financés pour un montant de **122,1 M€** dédiés aux écosystèmes aquatiques (de 1994 à 2024)

---

### EN BREF

La haute mer, qui couvre près de la moitié de la surface de la planète au-delà des juridictions nationales, reste l'un des espaces les plus méconnus et les moins protégés. Pour accompagner la mise en œuvre du Traité sur la haute mer (BBNJ<sup>1</sup>), et alors que la France a accueilli l'UNOC<sup>2</sup>, le FFEM s'engage pour une gouvernance équitable et partagée de l'océan. En soutenant la production de connaissances scientifiques, il accompagne les décideurs publics et la société civile dans la préservation durable de ces écosystèmes vitaux pour l'humanité et la régulation climatique.



© Maeva Bardy

1 - *Biodiversity Beyond National Jurisdiction* - La biodiversité au-delà des juridictions nationales.  
2 - 3<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur l'Océan.

## EN ACTIONS

## #1 Donner aux pays du Sud les moyens de s'inscrire dans la gouvernance mondiale des océans



Projet : **Plankt'Eco**

Localisation : **Afrique de l'Ouest**

Durée : **2023-2027**

Financement par le FFEM : **2,2 M€**

Bénéficiaire : **Fondation Tara Océan**

Comme les forêts, les océans sont des poumons et des puits de carbone pour la planète grâce au plancton. Certains micro-organismes qui le composent capturent le CO<sub>2</sub> pour produire de l'oxygène. Le plancton est aussi à la base de la chaîne alimentaire : sans lui, pas de poissons. Or, ce microbiome est menacé par le réchauffement climatique qui acidifie les mers, et par la surpêche qui, en chassant les gros prédateurs, laisse proliférer les petits animaux planctoniques. Il devient donc urgent de le préserver. Bien qu'il représente plus des deux tiers de la biomasse océanique, le plancton est encore méconnu. C'est pour approfondir les connaissances sur les différentes espèces qui le constituent, leurs fonctions et leur répartition géographique que la Fondation Tara Océan a mené, de 2017 à 2021, avec le soutien du FFEM, le projet « Plancton océanique, climat et développement ». Plankt'Eco, lancé en 2023, en est le prolongement.

S'appuyant sur les connaissances acquises dans le cadre du premier projet, Plankt'Eco vise à développer des outils de cartographie du plancton qui ne soient pas conditionnés à de coûteuses expéditions en mer. Ainsi, tous les pays pourront participer à l'identification des zones planctoniques d'intérêt (les *Key Ocean Planktonic Areas*, ou KOPAs) et intégrer ce paramètre dans la définition et la gestion des aires marines protégées. Le projet prévoit par ailleurs la mise au point de modèles dynamiques capables de prédire, à partir du plancton, l'évolution des stocks de poissons. Cela devrait aider les arbitrages politiques en faveur d'une pêche durable. Par ailleurs, l'objectif de la Fondation Tara Océan et de ses partenaires est d'augmenter les capacités des pays du Sud à participer aux recherches internationales sur les océans. Une 1<sup>re</sup> étape a déjà été concrétisée en ce sens, avec la toute nouvelle Plateforme d'imagerie quantitative aquatique d'Afrique de l'Ouest (PIQAAO), inaugurée fin 2024 au sein du Centre de recherches océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT), au Sénégal.

Les océans pourraient séquestrer jusqu'à

# 15 Gt

de CO<sub>2</sub> eq par an<sup>1</sup>.



Pour en savoir plus sur les écosystèmes marins.

1 - Source : CNRS, « L'océan stockerait davantage de carbone qu'estimé dans les précédentes études », décembre 2023.

## ENTRETIEN

**André Abreu,**  
directeur des affaires internationales  
de la Fondation Tara Océan

## « Des outils de conservation et un partage plus équitable des bénéfices de la recherche en haute mer. »



André Abreu revient sur les enjeux de la coopération entre le FFEM et la Fondation Tara Océan, alors que s'ouvrait en juin la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations unies pour l'océan (UNOC), à Nice.

**Pourquoi la haute mer - située au-delà des juridictions nationales - est-elle devenue un enjeu si important ?**

La haute mer, qui couvre 70 % des océans, demeure quasi inexplorée. Nous connaissons moins de 5 % des espèces qui y vivent. Or, jusqu'ici, aucun cadre juridique ne permettait d'éviter que les autres espèces disparaissent avant qu'on ne les découvre. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ratifiée en 1994, porte davantage sur les frontières maritimes et les droits de passage. Face aux menaces que représentent le réchauffement climatique, les pollutions et la surpêche, il devenait nécessaire de se doter d'un texte complémentaire pour protéger cette biodiversité.

**Que va changer le Traité sur la conservation de la biodiversité en haute mer (dit « BBNJ ») ?**

Ce texte, adopté en 2023, propose la mise en place d'outils de gestion par zones (aires marines protégées, etc.) avec des modèles inédits de gouvernance, à la fois internationaux et nationaux. Il va aussi améliorer l'accès des pays du Sud aux coopérations scientifiques en renforçant leur capacité à mener des recherches en mer. Tout cela sera financé par un fonds spécial alimenté par les pays signataires et par un mécanisme de partage des bénéfices : pour tous les produits commercialisés grâce à une découverte faite en haute mer (un médicament contenant une molécule de phytoplancton, par exemple), les entreprises devront verser une contribution. ●●●



Mais, pour pouvoir être mis en œuvre, l'accord BBNJ doit d'abord être ratifié par au moins 60 pays. Avec l'immense mobilisation du corps diplomatique français pour l'UNOC, ce seuil n'est plus très loin d'être atteint. Il faudra ensuite doter le traité d'un système de gouvernance, s'entendre sur quelques définitions lors de la première Conférence des Parties (COP) et mettre en place des collaborations avec les organisations régionales. **Comme le texte ne porte que sur la colonne d'eau, et pas sur les sols, il faudra aussi organiser une coopération étroite avec l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).**

### **Comment l'engagement du FFEM aux côtés de la Fondation Tara Océana illustre-t-il la mobilisation de la France pour l'océan ?**

La France s'est engagée dans les négociations autour du traité dès 2012. En parallèle, les projets soutenus par le FFEM ont permis d'expérimenter localement des innovations, comme les aires clés pour le plancton (KOPAs), afin de valider leur intérêt et leur applicabilité. Cela contribue à nourrir la position nationale vis-à-vis de ces solutions, et à ce que celle-ci pèse dans les débats. Ayant gagné en expertise, nous pouvons également aider la France à convaincre un maximum d'États de ratifier le traité.

## #2 Capitaliser sur la science pour inaugurer la protection en haute mer



Localisation : océan Indien sud-ouest  
Durée : 2013-2016  
Financement par le FFEM : 1,3 M€  
Bénéficiaire : Programme Global Marin et Polaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Mené par l'UICN et financé par le FFEM de 2013 à 2016, ce projet est le premier à s'être consacré à la conservation des écosystèmes en haute mer dans le sud-ouest de l'océan Indien, au-delà des juridictions nationales. Il a permis d'explorer le banc Walters, un mont sous-marin situé à 700 km de Madagascar. L'expédition a révélé une biodiversité encore largement inconnue, avec la découverte d'espèces profondes peu documentées, et a mis en évidence l'importance écologique de ces reliefs sous-marins comme zones de nourrissage, de repos ou de passage pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins. **Ce travail pionnier a conduit plusieurs États de la région à interdire la pêche au chalut de fond sur une zone regroupant 5 monts sous-marins, marquant une avancée majeure pour la préservation des grands fonds et la coopération régionale en haute mer.**

## Un guide pour renforcer la gouvernance des zones de haute mer

En 2024, le FFEM a étoffé sa série de guides scientifiques consacrés aux écosystèmes aquatiques, portant le total à 8 ouvrages. Ceux-ci présentent les connaissances les plus récentes sur divers milieux aquatiques, marins, côtiers et d'eau douce, tout en détaillant les principales menaces et pressions qu'ils subissent. **Les écosystèmes marins : conservation de la biodiversité des monts sous-marins de haute mer** partage les résultats du projet de l'UICN pour appuyer la mise en place d'un cadre international de gouvernance et de gestion des milieux jusqu'alors quasi inexplorés. Pour les zones situées au-delà des juridictions nationales, plusieurs scénarios sont analysés : l'idée de gouvernance hybride, combinant des approches globales et régionales, y apparaît la plus solide.



↓  
Découvrez la collection ici.



### #3 Faire émerger une gouvernance hybride pour les aires remarquables en haute mer

**Projet : SARGADOM**

Localisation : océan Atlantique nord et océan Pacifique tropical est

Durée : 2021-2026

Financement par le FFEM : 2 M€

Bénéficiaire : Marviva, Sargasso Sea Project Inc, Université de Bretagne Occidentale



L'une est un banc d'algues de plusieurs millions de kilomètres carrés flottant au milieu de l'Atlantique nord. L'autre est une déformation de la surface de l'océan Pacifique, liée à une forte remontée d'eaux profondes au large de l'Amérique centrale. **La mer des Sargasses et le Dôme thermal sont deux des écosystèmes marins les plus remarquables.** Parce qu'ils abritent des biodiversités uniques, il convient de les protéger, notamment des pollutions et de la surpêche. Mais cela pose un défi : leur taille varie au rythme des saisons. Principalement situés en haute mer, ils peuvent empiéter sur des zones économiques exclusives, relevant de la souveraineté des États. **Une gestion durable de leurs ressources ne peut donc être efficace que si elle est le fruit d'une gouvernance à la fois régionale et internationale.** C'est ce que proposent la fondation MarViva et la Commission de la mer des Sargasses, qui promeuvent une gestion durable des ressources marines dans ces deux régions, en lien avec l'université de Bretagne occidentale.

Le projet SARGADOM, soutenu par le FFEM, consiste d'abord à conduire des analyses-diagnostic approfondies de ces socio-écosystèmes. Il s'agit d'identifier la valeur des services qu'ils rendent à la planète et aux populations qui



© Wildestanimal-Shutterstock

en dépendent, de recenser les menaces qui pèsent sur eux, d'évaluer les moyens de réduire ces risques, et de mieux comprendre les obstacles comme les facteurs favorables à la mise en œuvre de solutions adaptées.

Un programme d'actions et un nouveau modèle de gouvernance pourront alors être proposés, puis négociés avec les États, les secteurs économiques (pêche, navigation...) et les organisations internationales de protection des océans.

64 %

de la surface de l'océan, soit la moitié de la surface de la planète, se trouve au-delà des limites de la juridiction nationale. C'est ce que l'on appelle la haute mer.



**Avec plus de 200 Aires Marines Protégées (AMP) accompagnées depuis plus de 3 décennies, le FFEM soutient depuis 2014 la préservation de la biodiversité en haute-mer, dans une double perspective d'acquisition des connaissances scientifiques nécessaires pour guider la prise de décision en faveur de la préservation des écosystèmes de la haute mer, et contribuer à la préparation à la création des premières AMP en haute-mer dans le cadre de l'accord BBNJ en cours de ratification.**

› **JANIQUE ÉTIENNE**  
Responsable Projet  
« Océan et Solutions fondées sur la nature » (FFEM)



© Lauric Thiault



CHAPITRE  
03

# Plastiques et polluants : réduire à la source



© Jantique Eternne/FFEM

29

projets pour  
un montant  
de **36,8 M€** contre  
les pollutions<sup>1</sup>

<sup>1</sup> - De 1994 à 2024,  
en comptant les projets  
avec cobénéfices.

## EN BREF

Limitier la pollution plastique dès sa production est un défi mondial crucial pour préserver nos écosystèmes. Le FFEM soutient des projets innovants qui réduisent son usage à la source tout en développant des filières de recyclage adaptées aux réalités locales. En s'inscrivant dans les négociations sur le futur Traité contre la pollution plastique, il contribue à bâtir des solutions durables et circulaires, pour des territoires plus résilients et moins pollués.



© Notre Grand Bleu

## EN ACTIONS

## #1 Agir pour une mer Méditerranée sans plastique



Projet : **BeMed+**

Localisation : Région Méditerranée (Albanie et Tunisie)

Durée : 2024-2029

Financement par le FFEM : 1,8 M€

Bénéficiaire : Beyond Plastic Med

La Méditerranée est aujourd'hui la mer la plus polluée au monde par les plastiques. Chaque jour, près de 630 tonnes de déchets y sont rejetées, mettant en péril les écosystèmes, mais aussi les activités économiques comme la pêche et le tourisme.

Pour faire face à ce défi, l'association Beyond Plastic Med (BeMed) soutient depuis plusieurs années des initiatives locales contre la pollution plastique. En 2024, le FFEM a rejoint la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'UICN et la Fondation MAVA pour cofinancer le projet BeMed+. **L'objectif : renforcer les capacités des acteurs locaux en leur apportant un appui technique et financier, favoriser le partage d'expériences, et diffuser des solutions reproductibles à travers tout le bassin méditerranéen.** Mis en œuvre par BeMed, en partenariat avec l'UICN, Notre Grand Bleu (Tunisie), Surfrider Foundation Europe et l'INCA (Albanie), le projet soutient concrètement des actions sur le terrain.

**Deux appels à micro-initiatives ont déjà permis d'appuyer 26 projets locaux, portés par une diversité d'acteurs engagés.** Un appel spécifique pour les îles méditerranéennes a également abouti au financement de 7 nouveaux projets.

**En parallèle, des actions de sensibilisation, de formation et de mise en réseau ont été conduites.** Des études ont aussi été menées pour mieux comprendre les enjeux locaux en Tunisie et en Albanie : état des lieux des connaissances scientifiques, analyse des lois sur les déchets plastiques et cartographie d'une partie du fleuve Shkumbin, en Albanie, pour guider les projets pilotes.

Les prochaines étapes incluent la poursuite des échanges entre acteurs, de nouvelles études de terrain et la préparation de plans d'action ciblés, notamment pour les secteurs du sport, de l'hôtellerie-restauration (HoReCa) et de la gestion des déchets.



# 229 000 t

de déchets plastiques déversés chaque année dans la mer Méditerranée, soit l'équivalent de 500 conteneurs d'expédition par jour.

## ENTRETIEN

**Marine Collignon,**  
sous-directrice adjointe de l'environnement et du climat au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

## « À l'écoute des réalités du terrain, le FFEM dépasse la logique nord-sud. »



Les négociations en vue d'un traité international contre la pollution plastique reprennent cet été à Genève. Marine Collignon, sous-directrice adjointe de l'environnement et du climat au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, revient sur le rôle actif de la France dans ces échanges.

**Quelle est la position défendue par la France dans le cadre de ce futur traité ?**

Comme nous l'avons réaffirmé le 10 juin 2025 en signant l'appel de Nice pour un traité ambitieux et contraignant, notre priorité est d'arriver à un texte qui ne se préoccupe pas que de gérer ce type de déchets, mais s'attaque à la source du problème, c'est-à-dire à la réduction du plastique. Cela passe par une baisse de la production, l'interdiction des plastiques à usage unique, ou encore l'écoconception. Agir uniquement sur la collecte et le traitement ne suffit pas, nous le constatons en France et en Europe. En outre, cela ferait porter la plus grande part de la responsabilité sur les pays en développement, premières victimes de l'amoncellement de plastiques dans leurs décharges et cours d'eau.

**Au-delà du plastique, comment la France s'engage-t-elle dans les différentes conventions internationales existantes contre les pollutions ?**

Nous défendons une approche intégrée. En effet, si l'interdiction d'un polluant conduit à le substituer par un autre, cela ne fait que déplacer le problème. C'est aussi l'avis des 195 pays qui se sont réunis à Genève en mai 2025, pour la triple Conférence des Parties aux Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm. Plusieurs avancées y ont été obtenues : élargissement de la liste des polluants organiques persistants (POP) interdits, renforcement de la réglementation sur l'exportation des déchets plastiques, lignes directrices pour plus de transparence dans le commerce de substances chimiques dangereuses, etc. ●●●



**Sur le plastique comme sur les autres polluants, comment les projets du FFEM peuvent-ils influencer les politiques internationales ?**

En se donnant les moyens de tester des solutions encore peu explorées, pour en confirmer l'efficacité, le FFEM aide à les valoriser. Il lève aussi les craintes des

pays en développement vis-à-vis de leurs coûts. Parce que les projets qu'il finance tiennent compte des réalités du terrain, s'appuient sur des échanges constructifs avec les communautés locales et exigent des cobénéfices socio-économiques, ils montrent que l'action environnementale peut avoir une réelle valeur ajoutée.



© Janique Etienne/FFEM

## #2 Réduire et gérer durablement les déchets plastiques selon les principes de Bâle



Localisation : Sénégal et Cap-Vert

Durée : 2025-2028

Financement par le FFEM : 2 M€

Bénéficiaire : Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS)

**Au Cap-Vert, au Sénégal et dans plusieurs pays francophones d'Afrique de l'Ouest, les déchets plastiques représentent une menace grandissante pour la santé des populations et pour l'environnement.**

La pollution des sols, des océans et des zones urbaines s'accélère, tandis que les capacités de traitement et de contrôle restent limitées. Pour faire face à ce défi, ces pays, engagés dans la Convention de Bâle, ont décidé d'agir.

**Avec le soutien du FFEM et plusieurs partenaires dont le Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, un projet innovant a été lancé fin 2023 pour renforcer leur capacité à mieux contrôler les déchets plastiques qui franchissent les frontières, en assurer une gestion plus sûre et durable, et en réduire la production.** Ce projet les accompagne aussi dans la mise en œuvre des nouvelles obligations internationales sur les plastiques et les prépare à l'adoption prochaine d'un accord mondial contre cette pollution.

**Sur le terrain, cela se traduit par des actions très concrètes : mise en place de contrôles douaniers renforcés, développement d'alternatives au plastique jetable, création de petites filières locales de tri et de valorisation, mais aussi campagnes de sensibilisation et formations pour les acteurs publics et les citoyens.** D'ici 2026, l'objectif est de réduire les quantités de plastique produites et rejetées dans l'environnement, de limiter les trafics illicites et d'augmenter la part des déchets gérés de manière écologiquement responsable.

Ce projet marque une étape importante, car il figure parmi les premiers en Afrique de l'Ouest à traduire les engagements internationaux en solutions locales concrètes. **Grâce à l'appui du FFEM, il propose des méthodes reproductibles et efficaces, au service d'un avenir plus propre pour les populations et les écosystèmes.**

**4,8 à 12,7 Mt**

de plastiques terminent dans les océans chaque année, soit l'équivalent de 1 camion poubelle par minute.



© Séverine Barde Cartier

### #3 Repenser la consommation de plastique, avec les metteurs sur le marché



**Projet : Plastique Costa Rica**

Localisation : Costa Rica

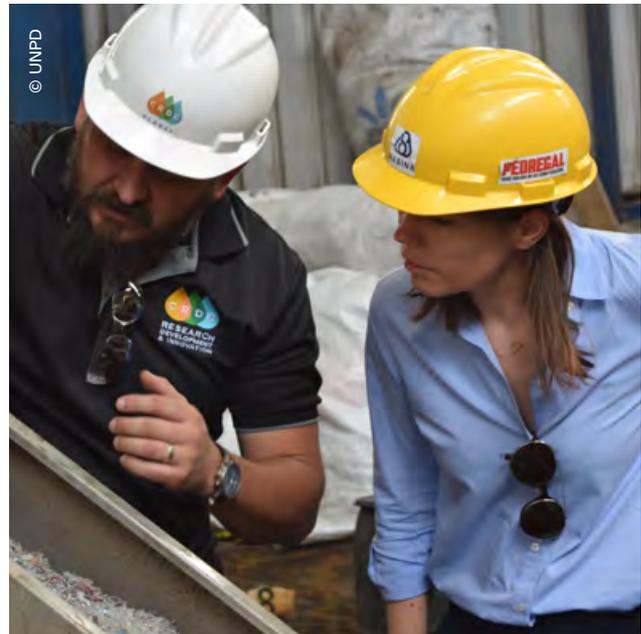
Durée : 2022-2025

Financement par le FFEM : 2 M€

Bénéficiaire : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Premier importateur de plastiques en Amérique centrale, le Costa Rica fait face à une importante production de déchets, dont près d'un quart finit dans la nature. Pour préserver ses paysages et sa biodiversité, le pays a interdit depuis 2021 les plastiques à usage unique dans ses parcs nationaux. Les municipalités, de leur côté, ont élaboré des plans de gestion, mais leur mise en œuvre reste difficile.

Pour renforcer l'action publique, le projet piloté par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et soutenu par le FFEM a permis de réaliser cinq études techniques dressant un inventaire des plastiques utilisés et de mieux orienter et prioriser les politiques de réduction. Il a également mobilisé l'ensemble des parties prenantes, société civile, secteurs public et privé – dont les entreprises responsables de la production, de l'importation ou de la distribution de 80 % des matières plastiques, dans l'élaboration de mesures concrètes. Parmi elles : la mise en place d'un système de responsabilité élargie des producteurs (REP), l'adoption de normes et standards pour structurer la filière de collecte, tri, traitement et valorisation des déchets. En parallèle, des projets pilotes sont soutenus pour promouvoir le réemploi, les alternatives aux plastiques et la structuration de filières locales. Des campagnes de



sensibilisation ont aussi été menées pour informer les citoyens sur l'impact de leur consommation plastique. Enfin, un centre de récupération a été modernisé dans la région métropolitaine, doublant sa capacité de traitement et élargissant la couverture du service à 3 municipalités. Le projet s'inscrit dans une transition plus large vers une économie circulaire et verte, porteuse d'innovation et d'emplois durables.

25 %

des déchets plastiques finissent dans les milieux naturels,

ce qui représente

40 000 t/an.



Ce projet permet de faire la démonstration de solutions multi-acteurs, basées sur une approche cycle de vie, la clé pour lutter contre la pollution plastique étant de ne pas la générer. Il s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition recherchée pour un nouveau traité plastique. Il contribue également à la mise en œuvre des conventions de Bâle, Minamata et Stockholm en réduisant les émissions de polluants et à travers la mise en place de pratiques environnementalement et socialement soutenables pour la gestion des déchets dangereux.

› **DIANE MENARD**  
Responsable Projet  
« Pollution Économie circulaire Ozone » (FFEM)





CHAPITRE  
04

# Forêt : préserver, gérer et produire autrement



30%

des financements  
du FFEM en faveur  
des forêts<sup>1</sup>

127

projets pour un  
montant de **165,8 M€**  
contre la déforestation  
de 1994 à 2024<sup>1</sup>

1 - Au 31 décembre 2024.

## EN BREF

Climat, biodiversité, dégradation des terres, droits humains : la lutte contre la déforestation est au croisement de multiples enjeux portés par les COP, la réglementation européenne sur la déforestation importée (RDUE) et l'objectif de la France d'y mettre fin d'ici 2030. Le FFEM s'engage aux côtés de ses partenaires pour développer des modèles durables de gestion des territoires et des filières agricoles et forestiers, conciliant préservation des forêts, traçabilité, inclusion des communautés locales et développement socio-économique.



## EN ACTIONS

### #1 En Amazonie, faire émerger une finance durable pour soutenir les gardiens de la forêt



Projet : **Réserves vitales**

Localisation : Bolivie, Guyana, Équateur, Pérou

Durée : 2023-2027

Financement par le FFEM : 2,5 M€

Bénéficiaire : Conservation International (CI)

Des mécanismes comme les marchés du carbone permettent de soutenir des actions de reforestation. **Cependant, aucun mécanisme de financement carbone ne valorise actuellement la préservation à long terme des forêts tropicales intactes, pourtant essentielles.** Dans certaines régions comme l'Amazonie, ces forêts à faible déforestation abritent une biodiversité unique. Il s'agit de véritables espaces vitaux pour l'humanité. Leurs sols et leur végétation ancienne sont riches en carbone irremplaçable. Si elles venaient à disparaître, leur contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 serait impossible. Le plus souvent, ce sont les peuples autochtones ou les communautés locales (PACL) qui protègent ces forêts, menacées par les activités extractives, l'abattage illégal ou encore l'expansion agricole. Leur rôle, crucial, mérite d'être reconnu.

C'est pourquoi le FFEM s'est engagé avec le gouvernement français à soutenir des PACL du biome amazonien, en partenariat avec l'ONG *Conservation International* et 4 pays de la région : la Bolivie, le Guyana, l'Équateur et le Pérou. **Ce projet vise à identifier et protéger des « réserves vitales » : des zones à forte couverture forestière et à faible déforestation (HFLD), ainsi que des corridors écologiques pour les relier entre elles, afin de les conserver.** Pour pérenniser la bonne gestion de ces zones par les PACL et les autorités environnementales, le projet prévoit aussi la mise en place de mécanismes de financement durables, dont certains seront gérés à terme par ces communautés. Elles pourront ainsi bénéficier de revenus directs et durables pérennes.

Parmi les options envisagées : des solutions d'épargne axées sur la commercialisation des noix du Brésil ou sur le tourisme éthique, des paiements pour services environnementaux, la création de fonds de développement communautaire, des certificats biodiversité, du soutien à des fonds fiduciaires pour la conservation existants, etc. Au total, 17 options de financement sont à l'étude. Ce projet pourrait servir de modèle à d'autres initiatives de protection dans les forêts tropicales, les mangroves ou les tourbières.

La zone d'intervention du projet couvre

# 4 752 000 ha.

Elle représente

# + de 234 Mt

de carbone irrécupérable.

## ENTRETIEN

**Marie Ange Ngo Bieng,**  
écologue au Cirad

### « La Selva Maya, un modèle de gestion communautaire. »



**En 1996, le Guatemala confiait à des populations autochtones la gestion de concessions dans ses aires forestières protégées. Marie Ange Ngo Bieng, écologue au Cirad, nous explique pourquoi ce cas est exemplaire.**

**La gestion communautaire des écosystèmes n'est pas toujours gage de réussite. Pourquoi le modèle guatémaltèque fonctionne-t-il ?**

Au milieu des années 1990, après la guerre civile, le gouvernement du Guatemala a choisi de faire confiance aux communautés locales de la réserve de biosphère Maya. Plutôt que de les déplacer, il leur a confié la gestion de concessions forestières dans la zone d'usages multiples de cette réserve, mais en définissant précisément les activités autorisées et encadrées par des règles strictes : exploitation durable du bois et agriculture limitée à l'autoconsommation. Résultat : les taux de déforestation sont quasi nuls au sein de ces concessions. À l'inverse, les zones voisines sont fortement dégradées par l'élevage intensif, les feux illégaux et le narcotrafic. ●●●





**En quoi consiste le projet ConForMA que le Cirad, l'Association des communautés forestières du Petén (ACOFOP) et leurs partenaires mettent en œuvre ?**

Soutenu par le FFEM et le MTEBFMP<sup>1</sup>, le projet contribue à la diversification des activités dans les concessions communautaires de la Réserve de biosphère Maya, de manière à améliorer la résilience des forêts et des populations. Aujourd'hui, l'exploitation forestière concerne surtout les bois du caoba (acajou américain) et du cèdre. Or, les populations locales pourraient bénéficier de débouchés pour une dizaine d'autres essences. La commercialisation de produits non ligneux, comme la noix maya, et le développement de l'écotourisme favoriseraient par ailleurs l'inclusion des femmes et des jeunes. Le projet

prévoit d'ouvrir des espaces de concertation avec les éleveurs pour limiter la pression sur les forêts. Enfin, il communiquera largement sur l'intérêt du modèle, afin de favoriser son essaimage et sa pérennisation à l'échelle nationale.

**L'objectif climat est-il aussi pris en compte ?**

Oui. Les principales émissions de CO<sub>2</sub> du Guatemala sont liées à la dégradation et au recul des forêts. Lutter contre la déforestation contribue donc à limiter son impact climatique. C'est aussi un gage d'adaptation pour les populations.

1- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

## #2 Promouvoir une filière cacao équitable zéro déforestation en Afrique de l'Ouest



Projet : **Équité Cacao**

Localisation : **Afrique de l'Ouest**

Durée : **2024-2028**

Financement par le FFEM : **3 M€**

Bénéficiaire : **Commerce Équitable France**

Face à la dégradation des sols, accentuée par le changement climatique, le programme ÉQUITÉ propose une alternative durable en soutenant les filières de commerce équitable intégrant des critères environnementaux. Lancé en 2016 par Commerce Équitable France et Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), avec l'appui du FFEM et de l'AFD, il accompagne la transition agroécologique de filières agricoles en Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin).

Les deux premières phases ont permis d'améliorer significativement les revenus des producteurs et de diffuser des pratiques innovantes telles que l'agroforesterie, la production de bio-intrants et la valorisation des déchets agricoles. **Ces approches ont favorisé la restauration de la fertilité des sols, l'augmentation des rendements et la réduction de l'usage d'intrants chimiques.**

Forts de ces résultats, le FFEM et l'AFD lancent une 3<sup>e</sup> phase. Elle vise à élargir la diffusion des innovations agroécologiques, à former plusieurs centaines de techniciens, à renforcer les réseaux de producteurs et à promouvoir un dialogue institutionnel en faveur des **agricultures paysannes**. Une priorité sera donnée au développement du cacao équitable garanti « zéro déforestation », en réponse à la nouvelle réglementation européenne, notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo.

Pour faciliter l'adoption de ces pratiques, un dispositif de prêts est mis en place, permettant aux coopératives de disposer de la trésorerie nécessaire pour financer la main-d'œuvre et le matériel liés à l'implantation de systèmes agroforestiers plus résilients. Par ailleurs, plusieurs solutions innovantes émergent déjà, comme **la création d'unités de valorisation des déchets agricoles transformés en composts ou en biorépulsifs.**



© Commerce Équitable France



**Certains producteurs de cacao et de noix de cajou, bénéficiaires du programme ÉQUITÉ, ont vu leurs revenus augmenter de**

**90 %<sup>2</sup>.**



**-15 %**

**de maladies et d'attaques de nuisibles grâce aux innovations agroécologiques développées (biorépulsifs notamment)<sup>2</sup>.**

2 - Source : [programme-equite.org/lancement-du-programme-equite-3-pour-des-filieres-durables-et-inclusives-grace-au-commerce-equitable/](https://programme-equite.org/lancement-du-programme-equite-3-pour-des-filieres-durables-et-inclusives-grace-au-commerce-equitable/)



### #3 Soutenir une foresterie participative centrée sur les ménages.

Projet : **RIFoP**

Localisation : République du Congo, Cameroun

Durée : 2022-2027

Financement par le FFEM : 2 M€

Bénéficiaire : Nature+



Le Cameroun a été l'un des premiers pays du bassin du Congo à adopter le concept de « foresterie communautaire ». En 1994, il offrait aux villages ruraux l'opportunité de sécuriser une portion du domaine forestier non permanent et d'y mener des activités génératrices de revenus. Mais, si le modèle était prometteur, sa mise en œuvre a rencontré plusieurs défis et le bilan est mitigé. La réglementation prévoyait une exploitation encadrée du bois, mais cette exigence n'a pas toujours été respectée. Par ailleurs, les retombées sur le développement local sont restées limitées, ce qui a freiné une appropriation durable du dispositif par les communautés.

Réinventer ce modèle, c'est ce que propose le projet « Renforcement et innovation en foresterie participative au bénéfice des communautés locales en périphérie des aires protégées du bassin du Congo » (RIFoP), lancé autour du parc national d'Odzala-Kokoua, au Congo, et de la réserve de biosphère du Dja, au Cameroun. **Porté par l'ONG Nature+ et financé par le FFEM, ce projet ne s'appuie plus sur les villages, mais sur les ménages ayant une activité agricole. Il les encourage à réhabiliter le couvert forestier en se convertissant à l'agroforesterie, et promeut le développement de filières certifiées biologiques (cacao, café, etc.), au fort potentiel de rentabilité. Reste désormais à définir comment inclure ce modèle alternatif dans les législations nationales.**

45

conventions de partenariat ont été signées avec des ménages agricoles.

+50 %

C'est l'augmentation du nombre d'arbres dans les agroforêts, tandis que les défrichements y ont été réduits de moitié.



*Le projet RIFoP s'inscrit pleinement dans la recherche de solutions concrètes et durables pour enrayer la déforestation dans le Bassin du Congo. En partant du constat que les défrichements agricoles sont une des causes majeures de perte de couvert forestier, il opère un changement de paradigme en ciblant l'unité familiale plutôt que la communauté au sens large. Cette approche centrée sur le ménage permet de mieux ancrer les pratiques agroforestières dans les réalités sociales et économiques locales, tout en valorisant les capacités d'auto-développement des populations. C'est un projet exemplaire dans la lutte contre la déforestation, conjuguant innovation sociale, développement économique et restauration écologique.*



► **XAVIER DEBAIDE**  
Responsable Projet  
« Forêt et Restauration  
des écosystèmes » (FFEM)





CHAPITRE  
05

# Climat : relever le défi de la finance carbone



© Séverine Barde Cartier

276

projets pour  
un montant  
de **343,9 M€** en  
faveur du climat<sup>1</sup>

19

projets pour  
un montant  
de **25,6 M€** testant  
la finance carbone<sup>1</sup>

1 - De 1994 à 2024,  
en comptant les projets  
avec cobénéfices.

## EN BREF

En se multipliant, les événements climatiques extrêmes rappellent l'urgence de réduire fortement les émissions tout en protégeant la nature, meilleure alliée d'une adaptation sur le long terme. Dans ce contexte marqué par la clarification de l'article 6 sur les marchés carbone lors de la COP29 et les controverses entourant la validité de certains crédits carbone, le FFEM fait preuve de rigueur dans son action. Il soutient des projets bas carbone multi-bénéfices qui reposent sur des méthodes scientifiques et un suivi solide garantissant leur impact réel et partageant les bénéfices avec les communautés locales. Le FFEM promeut ainsi une finance carbone intègre et des cobénéfices environnementaux et sociaux pour une transition juste et efficace.



© ONF Andina

## EN ACTIONS

### #1 Vers une méthodologie carbone pour l'éco-construction en voûte nubienne



Projet : **ACACIAS**

Localisation : **Bénin, Ghana**

Durée : **2023-2028**

Financement par le FFEM : **850 000 €**

Bénéficiaire : **Association La Voûte Nubienne (AVN)**

L'Association La Voûte Nubienne (AVN) promeut depuis plus de 20 ans un procédé architectural vieux de plus de 3 millénaires : la voûte nubienne. Cette technique de construction en terre crue présente en effet de nombreux avantages. Elle ne nécessite pas de bois et ne contribue donc pas à la déforestation et elle n'utilise ni tôles ni ciments énergivores. Les bâtiments ainsi construits peuvent durer au moins 100 ans. Surtout, ils apportent un confort thermique qui dispense de chauffage ou de climatisation.

Parce qu'ils contribuent à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, tout en créant de l'emploi et en participant à l'inclusion professionnelle des jeunes, AVN souhaite mettre en place un mécanisme de crédits carbone autour de ce type de construction. Par ce

biais, des entreprises pourraient compenser volontairement leurs émissions résiduelles en aidant à financer des habitats décentes et bas carbone pour les populations africaines à faibles revenus, en milieu rural notamment.

Car même si les futurs habitants sont capables de fournir les matériaux (terre, pierres, eau), ainsi que la main-d'œuvre non spécialisée pour les chantiers, ils ont de réelles difficultés à réunir l'argent nécessaire pour payer le reste à charge : les salaires de l'artisan maçon spécialisé et des ouvriers formés à cette technique, ainsi que certains éléments de finition (portes, fenêtres, etc.). L'association a déjà montré qu'une aide représentant 15 à 20 % du coût du chantier – soit environ 370 € – était incitative. Encore faut-il la financer. C'est ce que permettrait l'insertion des constructions en voûte nubienne sur le marché carbone volontaire. Soutenu par le FFEM, le projet ACACIAS développe une nouvelle méthode de certification carbone afin de valoriser financièrement les réductions d'émissions de gaz à effet de serre générées par la construction en terre crue (soit environ 0,8 tCO<sub>2</sub>eq m<sup>2</sup>, ou 20 tCO<sub>2</sub>eq pour une maison de 25 m<sup>2</sup>)<sup>2</sup>. Pour accélérer le financement de nouveaux chantiers, le projet prévoit un système de prévente des crédits carbone. En effet, plus de 80 % des économies de CO<sub>2</sub> se réalisent sur les 30 ans d'usage du bâtiment<sup>2</sup>, alors que les besoins de financement interviennent dès la construction.

2 - Source : La Voûte Nubienne, « Articulation entre les mécanismes de compensation carbone et l'incitation financière à l'éco-construction en Afrique sahélienne », juin 2020.

# 120

maisons construites et 800 emplois locaux créés au Bénin en 2024<sup>1</sup>.

1 - Source : [www.youtube.com/watch?v=ju3gdVhOt50](https://www.youtube.com/watch?v=ju3gdVhOt50)



*Tout l'enjeu du projet ACACIAS est de faire converger l'accès à des logements bioclimatiques abordables, suivant une méthode ancestrale, et l'accès à des crédits carbone avec une forte additionnalité d'ODD, relevant à l'inverse de nouveaux mécanismes financiers encore en structuration et volatiles.*

*Le double défi actuel de réduire les émissions carbone en logeant les familles à faibles revenus de la région sahéliennes et au-delà, a besoin de mécènes et de pionniers : le FFEM y a pris sa part aux côtés d'AVN. Il s'agit désormais de trouver des acheteurs volontaires éclairés pour passer à l'échelle.*



► **AURÉLIE GHUELDRE**  
Responsable Projet  
« Villes et territoires  
pro climat et nature » (FFEM)  
**ET DJAMILA IOUALALEN-  
COLLEU**  
Chargée de mission  
« Villes durables »  
(Ministère de la Transition  
écologique - DAEI)



## ENTRETIEN

**Thomas Mélonio,**  
directeur exécutif de l'Innovation,  
de la Stratégie et de la Recherche

« Un rôle  
d'innovation  
nécessaire  
pour nourrir  
les COP. »



Pour l'AFD, le FFEM constitue un levier important d'innovation. Les projets expérimentaux et leurs résultats sont suivis avec une attention particulière, comme le souligne Thomas Mélonio, directeur exécutif de l'Innovation, de la Stratégie et de la Recherche.

« Le FFEM joue un rôle d'exploration en amont des négociations climatiques internationales, en faisant la démonstration de la faisabilité, de l'efficacité et de la viabilité de solutions innovantes.

Un certain nombre de technologies et de méthodes aujourd'hui utilisées pour remplir les objectifs climatiques ont été auparavant validées par des projets pilotes financés par le FFEM.

Les décideurs ont en effet besoin de preuves de résultats avant de miser sur un nouvel outil.

Prenons l'exemple des énergies renouvelables : les expérimentations menées dans les années 2000 ont montré qu'elles pouvaient être rentables, en plus d'être écologiques, donc qu'elles pouvaient séduire les investisseurs. Il devenait possible de fixer des objectifs qui s'appuient sur leur expansion. Plus récemment, le FFEM a financé des projets qui démontrent que, dans certaines conditions, les crédits carbone fonctionnent. De la même manière, il s'intéresse à ce qui fait le succès d'une aire protégée sur le long terme.

Par ailleurs, le FFEM a identifié et investi plusieurs niches d'innovation qui prendront assurément de l'ampleur ces prochaines années. C'est le cas par exemple des déchets du secteur du numérique. Bien qu'ils soient toujours plus nombreux, ils sont encore dans l'angle mort de la plupart des acteurs du développement international. Les projets financés par le FFEM sur ce thème se multiplient, à l'image du projet WEEECAM, lancé en 2017 au Cameroun pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Le FFEM a en outre une approche innovante de la prévention et du traitement des déchets plastiques. Ce sujet est souvent traité comme une problématique locale, alors qu'il s'agit d'un défi global, contribuant à la pollution des océans. Il faut donc développer de nouvelles solutions, car celles d'aujourd'hui ne sont pas à la hauteur. »

## #2 Un corridor biologique qui donne du crédit à la reforestation



Projet : **HUILA**

Localisation : **Colombie, département du Huila**

Durée : **2004-2010 et 2011-2018**

Financement par le FFEM : **1,2 M€ et 1,4 M€**

Bénéficiaire : **CORMAGDALENA**

Par le biais de 2 projets successifs entre 2004 et 2018, le FFEM a soutenu le renforcement des capacités des autorités du bassin versant du Rio Magdalena et des autorités colombiennes pour bénéficier de mécanismes internationaux de compensation carbone.

Le pilote REDD+ Huila couvre environ 25 370 hectares dans les Andes colombiennes, soit 0,1 % de ce territoire, créant un corridor biologique entre les parcs nationaux Puracé et Cueva de los Guácharos. Les principales parties prenantes sont la Corporation autonome régionale du Rio Grande de la Magdalena (CORMAGDALENA), la Corporation régionale autonome de l'Alto Magdalena (CAM), et la branche de l'Office national des forêts international pour les pays andins et l'Amérique centrale (ONF Andina), responsable de la mise en œuvre, ainsi que les communautés locales propriétaires des terres.

Le projet inclut l'accès au capital pour les investissements agricoles, l'assistance technique pour améliorer les systèmes de production, la diversification des revenus, et le soutien à la commercialisation des produits locaux. En cours de vérification au moment de la publication de ce rapport, le projet espère se voir bientôt attribuer son premier lot de crédits carbone pour la réduction de la déforestation de 653 hectares entre 2014 et 2020. En plus des crédits carbone, celui-ci est entré dans une démarche de certification de ses impacts positifs sur les communautés locales et sur la biodiversité, via le standard Climat, communauté et biodiversité (CCB).

25 370 ha

C'est le territoire couvert par le projet dans les Andes colombiennes.



## #3 Des crédits carbone pour préserver les Bijagos



Localisation : **Guinée-Bissau**

Durée : **2017-2021**

Financement par le FFEM : **1,4 M€**

Bénéficiaire : **Fondation BioGuiné**

La Guinée-Bissau abrite une biodiversité exceptionnelle : de vastes mangroves, la forêt la mieux préservée d'Afrique de l'Ouest, des zones humides d'importance mondiale et l'archipel des Bijagos, réserve de biosphère de l'Unesco. Ce territoire accueille notamment le principal site de nidification des tortues vertes d'Afrique de l'Ouest et une population unique d'hippopotames marins.

Pour protéger ces écosystèmes, le pays a mis en place un Système national d'aires protégées (SNAP), couvrant 26 % du territoire, géré par l'Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas (IBAP). Afin d'en assurer le financement à long terme, la Fondation BioGuinea (FBG), un fonds fiduciaire indépendant, a été créée en 2011. **Le projet actuel vise à rendre la FBG pleinement opérationnelle, à capitaliser son fonds de dotation (5,86 M€) et à financer une opération pilote d'octroi de subventions dans 2 aires marines protégées des Bijagos.**

Avec l'appui du FFEM, cette initiative renforce la durabilité du SNAP et soutient les communautés locales.

**Un volet innovant du projet repose sur le carbone bleu, c'est-à-dire la capacité des mangroves à capturer le CO<sub>2</sub>.** En valorisant cette fonction, un projet pilote a permis d'émettre des crédits carbone certifiés. Leur vente a généré près de 3 millions d'euros, directement réinvestis dans la conservation. Ce mécanisme montre qu'environnement et développement peuvent aller de pair, en soutenant à la fois les écosystèmes et les communautés locales qui en dépendent.



© Séverine Barde Carlier



© Séverine Barde Carlier



CHAPITRE

06

# Solutions fondées sur la nature : fournir des services écosystémiques aux populations



20

projets en cours pour un montant de **39,9 M€** pour les solutions fondées sur la nature<sup>1</sup>

18%

des projets soutenus par le FFEM utilisent des solutions fondées sur la nature<sup>1</sup>

1 - Au 31 décembre 2024.

## EN BREF

Augmentation du niveau de la mer, recul du trait de côte, salinisation des eaux douces, dégradation des terres, pressions humaines croissantes, événements extrêmes : les écosystèmes et leurs populations sont en première ligne. Le FFEM accompagne des solutions fondées sur la nature pour renforcer leur résilience notamment en zone côtière, en ville ou dans les territoires agricoles et forestiers. Ces solutions sont les meilleurs outils pour lutter contre le changement climatique et ses effets, tout en préservant la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles pour le bien-être des populations.



## EN ACTIONS

## #1 Renforcer la résilience des écosystèmes en Méditerranée

### Projet : RESCOM

Localisation : Albanie, Italie, Montenegro,

Maroc, Tunisie, Turquie

Durée : 2023-2027

Financement du FFEM : 1,5 M€

Bénéficiaire : Fondation Tour du Valat



Véritable « hotspot » de biodiversité mondiale, le bassin méditerranéen souffre du changement climatique, de la montée des eaux, de la pollution, d'un développement urbain pas toujours maîtrisé, du surtourisme et de la surexploitation des ressources. Tout cela impacte l'environnement, mais aussi les populations, qui voient leurs moyens de subsistance se dégrader. Le projet « Renforcer la résilience des écosystèmes en Méditerranée » (RESCOM), mené par le Consortium méditerranéen pour la biodiversité (CMB), vise à préserver et restaurer les milieux naturels afin de maintenir les services qu'ils rendent aux communautés locales.

Dans chacun des 6 pays participants, un site pilote a été choisi (la zone spéciale de protection environnementale de Patara en Turquie, par exemple). Chaque site bénéficie de l'appui d'experts des institutions partenaires du CMB : MedPAN, l'initiative PIM, l'IUCN, l'AIFM, MedWet, La Tour du Valat, le Conservatoire du littoral. Les équipes sont encouragées à collaborer avec une diversité

d'acteurs, à tous les niveaux - local, régional et national - qu'il s'agisse de décideurs politiques, ONG, communautés locales, etc., suivant une méthode de travail rigoureuse et reproductible. Après avoir analysé les écosystèmes et leur vulnérabilité et localisé les socio-écosystèmes particulièrement menacés, un appel à petits projets a été lancé auprès des organisations de la société civile (OSC) pour concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes dans ces sites pilotes. Le projet prévoit également la création d'un *Think and Do Tank*, pour favoriser le partage d'outils et de mécanismes entre les différents sites.

+ de 1/3

des espèces du bassin méditerranéen sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles ne sont présentes nulle part ailleurs dans le monde.

Source : [tourduvalat.org/dossier-newsletter/le-rapport-mediterranee-vivante/](http://tourduvalat.org/dossier-newsletter/le-rapport-mediterranee-vivante/)



« Il est essentiel de conserver des écosystèmes marins et côtiers en bonne santé avant d'envisager la mise en œuvre de SFN, et pour cela de s'appuyer sur un bon diagnostic qui permette de développer, le cas échéant, des solutions diversifiées s'appuyant sur des espèces locales tout en réduisant les activités humaines destructrices. »

› **JANIQUE ÉTIENNE**  
Responsable Projet  
« Océan et Solutions fondées sur la nature » (FFEM)



**ENTRETIEN**

**Jean Goepp,**  
directeur de l'association Nébéday

**« La zone de transition, entre les mangroves et le biotope continental, nous préoccupe davantage. »**



L'association sénégalaise Nébéday est un exemple d'organisation de la société civile qui, après avoir été soutenue par le Programme des petites initiatives (PPI), le FFEM et le Comité français de l'UICN, a réussi à gagner suffisamment en crédibilité pour obtenir une aide directe du FFEM. Jean Goepp, son directeur, revient sur ce parcours.

**En plus du projet RESCO-Saloum, quelles actions menez-vous dans la région pour protéger les écosystèmes côtiers et forestiers ?**

Nous avons contribué à régénérer les mangroves. Aujourd'hui, celles-ci se portent bien. Les replantations de palétuviers servent surtout dans le cadre d'actions d'éducation des enfants à l'environnement. La zone de transition, entre les mangroves et le biotope continental, nous préoccupe davantage. Comme la mer monte, les sols se salinisent. Nous y introduisons donc des végétaux plus résistants au sel. Mais nous n'agissons pas que dans le delta. Dans le centre du pays, par exemple, nous avons travaillé avec des coopératives de femmes pour créer un charbon de paille, substituable au charbon de bois. Et dans le Nord, nous avons installé plus de 30 000 foyers améliorés, nécessitant 2 à 3 fois moins de bois pour la cuisson des aliments. Cela contribue à réduire la pression sur les forêts.

**Quel rôle ont joué les aides reçues du PPI ? En quoi ce type de programme est-il important pour les initiatives locales dans les pays du Sud ?**

Jusqu'à récemment, même si nous avions un plan stratégique et des solutions, nous étions trop petits pour que les bailleurs classiques aient confiance en notre capacité à gérer un budget conséquent. Le PPI, créé par le FFEM et le Comité français de l'UICN France, a donc été bienvenu. L'équipe était à l'écoute et a proposé des formations et des visites d'échange avec d'autres porteurs de projets. Surtout, le fait d'avoir eu plusieurs subventions du PPI a été un gage de sérieux auprès de l'Union européenne, puis du FFEM, pour obtenir de plus gros montants.

## #2 S'adapter au changement climatique dans les îles du Pacifique grâce à des solutions basées sur les écosystèmes



**Projet : PEBACC+**  
Localisation : Pacifique sud-ouest  
Durée : 2022-2026  
Financement du FFEM : 1,8 M€  
Bénéficiaire : Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Du fait de leur isolement, les îles du Pacifique sont particulièrement dépendantes de leurs ressources naturelles. Pour leur sécurité alimentaire comme pour leur économie, elles doivent donc prévenir les conséquences du changement climatique sur la qualité des eaux, l'état des populations de poissons, la biodiversité des forêts et mangroves... C'est ce que propose le projet PEBACC+, porté par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

Ce projet prend la suite d'un premier PEBACC, lancé en 2015, qui avait abouti à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes (AfE) à Fidji, au Vanuatu et aux îles Salomon. Il s'agit de poursuivre cette approche, c'est-à-dire de mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAfN) qui optimisent les services rendus par les écosystèmes (lutte contre l'érosion côtière, filtrage naturel de l'eau, rafraîchissement local, etc.). Tout cela à une échelle plus large, puisque la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ont été intégrées au projet. Le partage d'expériences et d'enseignements occupe une place d'autant plus importante qu'il est rare de proposer une telle approche dans des territoires insulaires intégrant de grands centres urbains.



Retrouvez plus d'informations sur le projet RESCO-SALOUM

## #3 Adapter les pratiques agricoles au changement climatique par l'agroécologie



Projet : SUP-MED

Localisation : Égypte, Liban

Durée : 2020-2024

Financement du FFEM : 1,7 M€

Bénéficiaire : CIHEAM Montpellier

En Égypte et au Liban, le stress hydrique, la désertification et la surexploitation des nappes phréatiques menacent la durabilité de l'agriculture et fragilisent les revenus des ménages ruraux. Issu de la dynamique de la COP21 et inscrit dans l'initiative française « 4 pour 1000 », le projet SupMed, porté par le CIHEAM Montpellier, agit dans deux territoires pilotes : la plaine de la Beqaa au Liban et le gouvernorat de Louxor en Égypte. **Son objectif est double : préserver les ressources hydriques et améliorer la résilience socio-économique des agriculteurs.**

Le projet s'appuie sur six axes : sensibilisation au changement climatique et aux pratiques agroécologiques ; co-construction de stratégies d'adaptation ; utilisation d'un outil d'aide à la décision basé sur la modélisation bioéconomique ; mise en œuvre par des agriculteurs volontaires ; diffusion des résultats ; gouvernance multi-partites.

Les résultats du projet pointés par l'évaluation ex post sont multiples : amélioration des infrastructures d'irrigation, adoption de pratiques agroécologiques adaptées, renforcement des capacités institutionnelles et élaboration de stratégies agricoles nationales. Les pratiques agro-écologiques – meilleure gestion de l'eau d'irrigation, diversification des cultures, utilisation d'intrants organiques et de variétés précoces ou de semences améliorées – ont confirmé leur impact sur l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la fertilité des sols.

**Exemplaire et innovant, le projet SupMed a permis l'adoption d'innovations qui impactent les pratiques des agriculteurs, chercheurs et les politiques publiques et offrent aux décideurs des outils pour anticiper et accompagner la transition vers une agriculture durable au Moyen-Orient.** Il passe aujourd'hui à l'échelle supérieure avec le projet Aradina financé par l'AFD au Liban.

450

agriculteurs en Égypte et

430

agriculteurs au Liban ont adhéré à la charte en signant un engagement volontaire de pratiques d'adaptation.

Le volume d'eau prélevée à l'échelle territoriale a diminué jusqu'à

80 %

au Liban et jusqu'à

25 %

en Égypte.



*Le projet Sup-Med constitue un exemple remarquable de promotion des pratiques agroécologiques valorisant les connaissances et les savoir-faire des agriculteurs, tout en produisant des résultats qui associent les innovations issues de la recherche aux traditions agricoles des bénéficiaires, avec comme objectif stratégique leur passage à l'échelle.*

» EMMANUELLE  
POIRIER-MAGONA  
Responsable Projet  
« Agriculture durable »



# Le Programme de petites initiatives : mobiliser la société civile environnementale du Sud

Porté par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Comité français de l'UICN, le Programme de petites initiatives (PPI) soutient la société civile africaine dans ses projets en faveur de la biodiversité. Une démarche unique en son genre, comme l'expliquent Nicolas Rossin, responsable Projet Biodiversité au FFEM, et Paul Estève, coordinateur du PPI au comité français de l'UICN.

## Qu'est-ce que le Programme de petites initiatives (PPI) ?

**Nicolas Rossin** : Ce programme a été créé en 2006 pour proposer un dispositif de financement adapté aux Organisations de la société civile (OSC). En effet, ces ONG, fondations, associations, syndicats et autres coopératives locales sont souvent exclus des circuits classiques de l'aide internationale, du fait de leur petite taille, leur capital limité et/ou leur faible structuration. **Le FFEM lui-même ne peut pas les financer directement. Pourtant, leur connaissance fine du terrain et des enjeux, à la fois environnementaux et sociaux, en fait des acteurs essentiels dans l'identification de solutions pertinentes, concrètes et réalistes, en adéquation avec les besoins des populations.** C'est aussi ce qui a séduit le comité français de l'UICN. Celui-ci s'est positionné comme un partenaire clé pour structurer et gérer ce programme.

**Paul Estève** : Le programme PPI est particulièrement adapté à l'écosystème de la protection environnementale en Afrique subsaharienne. Cette région du monde abrite une biodiversité exceptionnelle, avec des écosystèmes variés, allant des forêts tropicales aux savanes, en passant par les zones marines et côtières. Leur conservation est cruciale face aux pressions anthropiques croissantes (surexploitation des ressources, déforestation, braconnage, etc.) et face aux effets des changements climatiques.

## Pourquoi les OSC rencontrent-elles des difficultés à accéder aux aides internationales ?

**N. R.** : Les aides du FFEM, par exemple, s'élèvent à plusieurs centaines de milliers d'euros et ne sont accordées qu'en cofinancements, à des organisations qui parviennent à réunir au moins la même somme par elles-mêmes ou *via* d'autres bailleurs. Les OSC n'ont pas forcément ces budgets.

## 17 M€

de cofinancements du FFEM (33 M€ au total pour le programme) **ont bénéficié à 214 OSC africaines.**

## 305

**projets soutenus, autour de 5 thématiques prioritaires :** sauvegarde des espèces menacées, lutte antibraconnage, résolution des conflits hommes-animaux, conservation des écosystèmes, création-gestion d'aires protégées.



↓  
**Pour en savoir plus sur les PPI.**



**P. E. :** Il peut aussi y avoir un **problème de structuration** : beaucoup manquent de **compétences en gestion administrative, financière et logistique**, ce qui freine leur développement. Par ailleurs, leur visibilité est réduite, donc leur impact souvent sous-estimé. En plus d'une aide financière (32 000 € en moyenne, pour une durée de mise en œuvre moyenne de 20 mois), nous proposons **des parcours de formation personnalisés** en fonction des besoins de chaque organisation, ainsi qu'un **accompagnement technique**. Nous aidons notamment les bénéficiaires à formuler **une stratégie de long terme. Le programme s'inscrit dans la durée.** Il y a la possibilité de bénéficier de plusieurs accompagnements successifs. En les aidant à structurer leur organisation, à pérenniser leurs actions et à gagner en crédibilité, **nous les aidons aussi à trouver d'autres sources de financement, pour passer à l'échelle.**

### **Après presque 20 ans d'initiatives, quel bilan tirez-vous du PPI ?**

**N. R. :** En deux décennies, nous avons financé et accompagné **plus de 300 projets en faveur de la biodiversité dans 28 pays** d'Afrique subsaharienne, allant du Cap-Vert à Madagascar, en passant par la Mauritanie, le Niger et le Burundi. Le PPI a contribué à améliorer **la sauvegarde de 25 espèces menacées, incluant 12 mammifères** (pangolin, baleine à bosse, lamantin, gorille, girafe, hippopotame, lémurien...). Il a appuyé **la création de 508 103 hectares d'aires protégées communautaires** et soutenu une vingtaine de filières probiodiversité (apiculture, artisanat, pisciculture, élevage, agroforesterie, maraîchage, riziculture, soie sauvage, girofle, anacarde, karité, mangue...).

### **Comment capitalisez-vous sur ces résultats ?**

**P. E. :** L'un des piliers du PPI est la mise en réseau des OSC, via des événements ou des voyages d'échanges. Cela favorise **le partage d'expériences et de bonnes pratiques, mais aussi la mutualisation d'outils et de compétences, l'émergence de synergies et de partenariats.** Tout cela contribue à renforcer leurs capacités, donc leurs actions.

**N. R. :** Parce qu'elles sont sur le terrain, les OSC sont les plus légitimes pour exercer un plaidoyer en faveur de la protection de l'environnement en Afrique. Cette mise en réseau contribue aussi à **renforcer leur influence aux niveaux national et international.** Le bilan est positif. C'est pourquoi le FFEM a lancé, voilà dix ans, un programme similaire en Afrique du Nord (PPI OSCAN), en partenariat avec l'UICN Méditerranée.

### **La sixième phase du PPI est en voie d'achèvement. Quels sont les objectifs pour la septième ?**

**N. R. :** L'orientation du PPI 7 est encore en réflexion. Nous avons pour ambition d'accroître l'impact des projets financés. Le périmètre géographique du programme pourrait s'ouvrir à quelques pays supplémentaires. Nous pourrions aussi augmenter le volet du programme dédié au développement organisationnel et à la structuration des OSC, pour favoriser encore plus le passage à l'échelle des solutions. Des exemples comme celui de l'association sénégalaise Nébéday nous y encouragent : l'accompagnement du PPI et les résultats obtenus dans ce cadre ont contribué à leur donner accès à un financement direct du FFEM.

# L'organisation du FFEM

Les trois organes de gouvernance du FFEM interagissent dès la phase d'élaboration de sa stratégie et tout au long du cycle de projet.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR



### Shanti Bobin

Présidente du comité de pilotage, sous-directrice des affaires financières multilatérales et du développement

**Antoine Bergerot** : chef du bureau du financement multilatéral du développement et du climat

**Agathe Brécheteau** : adjointe au chef du bureau financements multilatéraux pour le développement et le climat

## MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION



### Marine Collignon

Sous-directrice adjointe de l'environnement et du climat

**Louise Rousseau** : cheffe du pôle EPAT

**Alice Pauthier** : conseillère en politique financière pour le climat et l'environnement

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE DIRECTION DE L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE



### Anne Junius

Sous-directrice de la stratégie, des partenariats et des affaires générales

**Benjamin Fouchard** : chef de bureau partenariats, opérateurs, projets

**Zénaïde Hubert** : adjointe au chef du bureau partenariats, opérateurs et projets

## MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



### Anne Puech

Directrice du département environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers

**Jean Albergel** : chargé de mission

### Instance décisionnelle

## LE COMITÉ DE PILOTAGE

Regroupe les six institutions membres du FFEM. Il se prononce sur la politique générale du FFEM et décide du financement des projets après avis du comité scientifique et technique et du secrétariat.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



### Françoise Simon

Sous-directrice à l'international du service Europe et international

**Lucas Blanchard Sultan** : Chargé de mission environnement/DD/climat

## AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT



### Rima Le Coguic

Directrice exécutive adjointe innovation, stratégie, recherche

**Serge Snrech** : adjoint division climat et nature

**Instance consultative**

**LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Inspire les orientations stratégiques, garantit la pertinence des projets financés et contribue au suivi et à l'évaluation des projets.



**Sébastien Treyer**

Président du comité scientifique et technique, directeur général de l'Iddri



**Nathalie Gontard**

Directrice de recherche, économie circulaire et pollution plastique, INRAE



**Stéphanie Capdeville**

Experte indépendante en finance durable



**Olivier Laroussinie**

Directeur délégué planification maritime et grands projets, Cerema



**Maya Leroy**

Enseignante-chercheuse en gestion des ressources naturelles, AgroParisTech



**Doyle McKey**

Professeur en écologie, université Montpellier II



**François Moisan**

Chef de projet européen LEAP RE Ancien directeur scientifique de l'ADEME



**Luc Raimbault**

Urbaniste-ingénieur, directeur des relations internationales de Cergy-Pontoise



**Chedly Rais**

Environnementaliste et évaluateur



**Mélanie Requier-Desjardins**

Enseignante-chercheuse en socio-économie de la désertification, CIHEAM-IAMM



**Anjali Shanker**

Directrice générale, IED

**Instance opérationnelle**

**LE SECRÉTARIAT\***

Participe à chaque étape du cycle de projet : instruction, suivi en exécution, évaluation, capitalisation et communication.



**Stéphanie Bouziges-Eschmann**

Secrétaire générale



**Maëlis Borghese**

Responsable des évaluations et capitalisations, suivi du portefeuille en exécution



**Nicolas Rossin**

Responsable Projet « Biodiversité »



**Janique Étienne**

Responsable Projet « Océan et Solutions fondées sur la nature »



**Diane Menard**

Responsable Projet « Pollution Économie circulaire Ozone »



**Emmanuelle Poirier-Magona**

Responsable Projet « Agriculture durable »



**Xavier Debade**

Responsable Projet « Forêt et Restauration des écosystèmes »



**Aurélie Ghueldre**

Responsable Projet « Villes et territoires pro-climat & nature »



**Séverine Barde-Cartier**

Responsable communication



**Elisabeth Coulibaly**

Assistante communication



**Oumeyma Blaich**

Diligences KYC, demandes de versements



**Philippe Humbert-Droz**

Diligences KYC, demandes de versements



**Laurence Alligbonnon**

Gestion juridique et Protocole de Montréal



**Diane Ngo**

Affaires budgétaires



**Carine Perillier**

Gestion administrative transversale

\*Composition du secrétariat au 23 juin 2025.

# Bilan d'activité

## Projets engagés en 2023-2024

BIODIVERSITÉ			DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET	SUBVENTION DU FFEM (€)	MONTANT TOTAL DES PROJETS (€)	INSTITUTION SOUTIEN
AFRIQUE	SMILO+	Petites îles durables : initiative SMILO déployée	26/06/2023	1 000 000	3 300 000	AFD-MIN. ENV.
AFRIQUE	Former pr conserver	Améliorer la conservation de la nature en Afrique par la formation et l'information	13/07/2023	1 400 000	2 830 000	MIN.ENV.
AFRIQUE	RESSOURCE+	Renforcement d'expertise au sud du Sahara sur les oiseaux et leur utilisation rationnelle en faveur des communautés et de leur environnement	10/11/2023	1 700 000	5 719 117	MIN.ENV.
AFRIQUE	Équité 3	Équité cacao Afrique de l'Ouest	20/12/2024	3 000 000	6 500 000	AFD
SÉNÉGAL	RESCO-SALOUM	Conservation et valorisation des ressources marines et côtières du Delta du Saloum	09/10/2023	1 300 000	2 600 000	MIN.ENV.
MÉDITERRANÉE	CAIPIM	CAIPIM - Connaitre, Agir, Innover et Protéger les Petites îles de Méditerranée	17/07/2024	1 492 495	3 072 295	MIN.ENV.
GUATEMALA	ConForMa	Gestion CONcertée FORestière du futur (ConForMa)	20/12/2024	2 140 000	5 339 151	MIN.ENV.
CARAÏBE	Mangroves OECO	Restauration et préservation des mangroves dans la Caraïbe Orientale	23/07/2024	2 500 000	5 500 000	AFD
CAMBODGE	SVAY CHEK	Projet d'aménagement du bassin versant de Svay chek par des Sfn	19/12/2024	2 000 000	90 000 000	AFD
PHILIPPINES	Sea Academy Taytay	Sea Academy - Taytay Bay	16/12/2024	1 292 500	2 595 050	MIN.ENV.
EUROPE	PONT Connect	Améliorer la conservation de la connectivité des écosystèmes dans les corridors reliant les zones protégées transfrontalières le long de la ceinture verte en Albanie et en Macédoine du Nord	17/12/2024	2 000 000	5 330 000	MIN.ENV.
<b>TOTAUX</b>				<b>19 824 995</b>	<b>132 785 613</b>	

CHANGEMENT CLIMATIQUE			DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET	SUBVENTION DU FFEM (€)	MONTANT TOTAL DES PROJETS (€)	INSTITUTION SOUTIEN
AFRIQUE	ACACIAS	Accélérer l'adaptation au changement climatique en Afrique Sahélienne, en articulant des mécanismes d'Incitation à l'écoconstruction et de cession de Crédits Carbone	31/03/2023	850 000	1 702 000	MIN.ENV.
AFRIQUE	Qotto	Des réfrigérateurs propres à l'énergie solaire au cœur de l'Afrique subsaharienne	31/03/2023	834 970	2 793 222	-
AFRIQUE	PEEB Cool	Programme pour l'Efficacité Énergétique des Bâtiments (PEEB) Cool	21/12/2023	3 000 000	1 341 500 000	AFD
AFRIQUE	ARRICE	Africa Regional Resilience Initiative on Climate Education	19/12/2024	1 479 188	2 870 000	MIN.ENV.-MIN.RECH.
MADAGASCAR	TOTEM	Territoires en Transition Écologique à Madagascar (TOTEM)	05/04/2024	1 566 000	3 193 000	MIN.ENV.
AMÉRIQUE LATINE	RÉSERVES VITALES	Nos Futures Forêts : Réserves Vitales en Amazonie	20/06/2023	2 500 000	15 500 000	MIN.ECO.
CUBA	RÉSILIENCE BLEUE	Résilience des écosystèmes côtiers et marins sur les sites pilotes de la péninsule de Guanahacabibes et de Playa Santa-Lucia (Cuba)	22/12/2023	1 600 000	4 725 550	AFD-MIN. ENV.
<b>TOTAUX</b>				<b>11 830 158</b>	<b>1 372 283 772</b>	

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS			DATE D'ENGAGEMENT DU PROJET	SUBVENTION DU FFEM (€)	MONTANT TOTAL DU PROJET (€)	INSTITUTION SOUTIEN
NAMIBIE	OBPS	Réhabilitation des savanes, gestion et supervision environnementale et sociale d'une filière de récolte et d'approvisionnement en biomasse pour une centrale de production de bioélectricité	15/12/2023	2 999 600	133 777 126	AFD
SENEGAL	DUNDI FERLO	Reforestation du Ferlo pour une gestion durable des terres pastorales	31/03/2023	1 200 000	2 389 131	AFD
MÉDITERRANÉE	BeMed+	Beyond Plastic Med, s'engager pour une mer Méditerranée sans plastique	20/06/2023	1 845 759	6 190 170	MIN.ENV.
<b>TOTAUX</b>				<b>6 045 359</b>	<b>142 356 427</b>	

### Bilan d'activité en 2023-2024

	NOMBRE DE PROJETS ENGAGÉS	MONTANT FFEM DES PROJETS EN €	% DU MONTANT FFEM ENGAGÉ	MONTANT TOTAL DES PROJETS EN €
<b>PAR DOMAINE D'INTERVENTION</b>				
Biodiversité	11	19 824 995	53 %	132 785 613
Changements climatiques	7	11 830 158	31 %	1 372 283 772
POP dégradation des terres	3	6 045 359	16 %	142 356 427
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>37 700 512</b>	<b>100 %</b>	<b>1 647 425 812</b>

<b>PAR RÉGION</b>				
Afrique	12	20 329 758	54 %	1 509 173 596
Méditerranée	2	3 338 254	9 %	9 262 465
Amérique Latine	4	8 740 000	23 %	31 064 701
Asie Pacifique	2	3 292 500	9 %	92 595 050
Europe	1	2 000 000	5 %	5 330 000
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>37 700 512</b>	<b>100 %</b>	<b>1 647 425 812</b>

<b>PAR THÉMATIQUE PRIORITAIRE</b>				
Adaptation et transition bas carbone des villes et des territoires	5	7 730 158	20 %	1 352 058 222
Conservation et valorisation de la biodiversité	6	8 884 995	24 %	22 846 462
Gestion durable des territoires agricoles et forestiers	6	13 839 600	37 %	253 505 408
Résilience des écosystèmes aquatiques	3	5 400 000	14 %	12 825 550
Solutions circulaires et lutte contre les pollutions	1	1 845 759	5 %	6 190 170
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>37 700 512</b>	<b>100 %</b>	<b>1 647 425 812</b>

	MONTANT TOTAL DES PROJETS EN €	MONTANT FFEM DES PROJETS EN €	% DU MONTANT FFEM DÉJÀ VERSE	MONTANT TOTAL DES PROJETS EN €
<b>PROJETS EN COURS (au 31.12.2024)</b>				
Biodiversité	34	58 067 666	41	320 237 520
Changements climatiques	39	64 572 440	51	1 646 818 877
Eaux internationales	9	16 568 222	38	112 918 423
POP - Dégradation des terres	15	23 123 870	50	256 247 942
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>162 332 198</b>	<b>46</b>	<b>2 336 222 762</b>

COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU FFEM (€)	2023	2024
Faisabilité, instruction, suivi en exécution des projets, appui aux porteurs de projets	2 920 774	3 380 293
Communication, échanges d'expérience, représentation et autres frais	833 545	754 441
Évaluation des projets et capitalisation	855 379	754 141
<b>TOTAL</b>	<b>4 609 698</b>	<b>4 888 875</b>

## Institutions membres du Comité de Pilotage du FFEM

### Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique

Direction générale du Trésor (DGT)  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12  
[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

### Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Direction de l'action européenne  
et internationale  
Arche Sud, 92055 La Défense Cedex  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

### Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

75349 Paris 07 SP  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

### Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation,  
du développement et des partenariats  
(DGM)  
27, rue de la Convention • CS 91533  
Paris Cedex 15  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

### Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale de la recherche  
et de l'innovation (DGRI)  
1, rue Descartes • 75005 Paris  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

### Agence française de développement

5, rue Roland Barthes • 75598  
Paris Cedex 12  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## Secrétariat du FFEM

### Agence française de développement

5, rue Roland Barthes  
75598 Paris  
Tél. : +33 1 53 44 42 42  
Fax : +33 1 53 44 32 48  
Contact : [ffem@afd.fr](mailto:ffem@afd.fr)

### Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

**in** Fonds français pour l'environnement  
mondial (FFEM)

**▶** FFEM - Fonds français pour  
l'environnement mondial

**X** @FFEM\_FR



**FONDS  
FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
MONDIAL**

[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)